

C.R.A.C. N° 85 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 17 janvier 2023

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Proposition de décret créant un projet économique novateur pour aînés dans une transition épanouie et solidaire (Penates), visant à promouvoir le co-logement pour aînés, personnes en situation de handicap et personnes à revenus modestes, dans une mixité sociale inclusive, déposée par M. Antoine, Mme Vandorpe, MM. Matagne, Bastin, Desquesnes et Mme Goffinet (Doc. 366 (2020-2021) N° 1)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe.....	1
<i>34e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 1097 (2022-2023) N° 1 à 1ter)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty.....	1
<i>Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, MM. de Lamotte, Sahli, Mme Bernard, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	3
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	7
<i>Interpellations et questions orales</i>	7
<i>Interpellation de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la fin du financement des services ambulatoires assuétudes en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mmes Bernard, Roberty, M. Heyvaert, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	7
<i>Interpellation de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi du projet d'Assises de première ligne Proxisanté » ;</i>	

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les Assises de la première ligne » ;

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suites de Proxisanté »

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Roberty, Sobry, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....13

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les actions wallonnes dans la Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac »

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....18

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évolution du covid en Wallonie et les mesures prises pour éviter la survenance des nouveaux variants chinois » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'épidémie de grippe » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures mises en œuvre en Wallonie pour contenir la covid-19 » ;

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le risque d'une nouvelle vague covid-19 et les actions de prévention en Wallonie » ;

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la reprise de l'épidémie de la covid-19 en Chine et la culture de la prévention »

Intervenants : M. le Président, Mmes Sobry, Vandorpe, Roberty, Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....19

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le test de dépistage du papillomavirus »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....24

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la fin de l'accompagnement des services de promotion de la santé à l'école (PSE) par les centres locaux de promotion de la santé (CLPS) en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....26

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport des stratégies concertées covid Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de Mme Ahallouch à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prise en charge des patients en santé mentale »

Intervenants : M. le Président, Mme Ahallouch, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....28

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la manifestation du secteur non marchand prévue le 31 janvier 2023 »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Question orale de M. Janssen à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'opinion semestrielle de l'Union wallonne des entreprises (UWE) à propos de l'emploi au sein de l'économie wallonne »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....32

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le manque de politique volontariste pour réduire le noyau dur du chômage en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....33

Question orale de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les missions régionales pour l'emploi (MIRE) et leur financement » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les difficultés des missions régionales pour l'emploi (MIRE) »

Intervenants : M. le Président, MM. Sahli, Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....35

Question orale de Mme Laffut à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la pénurie de personnel soignant hospitalier »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....37

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'action de Mme la Ministre en matière de pénurie des métiers »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....38

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en œuvre de l'aide à la mobilité pour les employeurs et prestataires du secteur des titres-services »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....40

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les chiffres du chômage en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....42

Question orale de M. Hardy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la cellule de reconversion des travailleurs de la société Makro »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....44

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les constats très attendus en vue d'une réforme de la formation en alternance »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....45

Organisation des travaux (Suite).....46

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....46

Interpellations et questions orales retirées.....46

Liste des intervenants.....47

Abréviations courantes.....48

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous propose de commencer dès à présent. Le quart d'heure académique n'est pas passé, mais nous sommes en nombre.

Avant d'oublier, je vous souhaite d'ores et déjà une belle et heureuse année 2023. On peut encore présenter ses vœux à cette époque de l'année.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROPOSITION DE DÉCRET CRÉANT UN PROJET ÉCONOMIQUE NOVATEUR POUR AÎNÉS DANS UNE TRANSITION ÉPANOUIE ET SOLIDAIRE (PENATES), VISANT À PROMOUVOIR LE CO-LOGEMENT POUR AÎNÉS, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET PERSONNES À REVENUS MODESTES, DANS UNE MIXITÉ SOCIALE INCLUSIVE,
DÉPOSÉE PAR M. ANTOINE, MME VANDORPE, MM. MATAGNE, BASTIN, DESQUESNES ET MME GOFFINET
(DOC. 366 (2020-2021) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret créant un projet économique novateur pour aînés dans une transition épanouie et solidaire (Penates), visant à promouvoir le co-logement pour aînés, personnes en situation de handicap et personnes à revenus modestes, dans une mixité sociale inclusive, déposée par M. Antoine, Mme Vandorpe, MM. Matagne, Bastin, Desquesnes et Mme Goffinet (Doc. 366 (2020-2021) N° 1).

M. Heyvaert a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – André Antoine, le primo-signataire, étant malade, il demande un report de ce texte.

M. le Président. – J'en ai été informé par le secrétariat administratif de la commission.

Reportons-nous ce texte de 15 jours ou à une date ultérieure ?

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je ne connais pas la durée de l'absence de M. Antoine. Dès lors, je propose un report à une date ultérieure. S'il revient rapidement, nous demanderons à faire remonter le texte lors de la Conférence des présidents.

M. le Président. – À la demande d'un de ses auteurs, Mme Vandorpe, l'examen de la proposition de décret est reporté à une date ultérieure.

34E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON – FASCICULES IER ET II (DOC. 1097 (2022-2023) N° 1 À 1TER)

Audits spécifiques – Audit de suivi des marchés publics du FOREm (Doc. 1097 (2022-2023) N° 1ter) – pp. 257 à 275

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du 34e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 1097 (2022-2023) N° 1 à 1ter).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l’unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale et de l’Économie sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale et de l’Économie sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, comme d’habitude, nous avons lu avec beaucoup d’attention le 34e cahier d’observations de la Cour des comptes. Comme chaque année, je voudrais souligner le professionnalisme et la disponibilité des équipes. Elles nous permettent non seulement d’identifier les éventuels dysfonctionnements grâce à la qualité de leur analyse, mais également et surtout elles apportent des conseils judicieux et, mieux encore, des solutions pour essayer de travailler à un bon fonctionnement et améliorer les dispositifs pour que les différentes entités aient une bonne utilisation de l’argent public.

En ce qui concerne mes compétences au sein du Gouvernement, je m’attacherai tout particulièrement aux conseils et remarques émis concernant l’audit de suivi des marchés publics du FOREm, dont vous avez pu prendre connaissance.

Je citerai d’abord la Cour dans la conclusion de son rapport : « Au regard des évolutions du cadre de gestion des achats du FOREm intervenues depuis ses précédents audits de 2006 et 2009, la Cour conclut que le FOREm a mis en œuvre la plupart des recommandations précédentes et a apporté des améliorations, notamment en matière de contrôle interne, ce qui limite le risque d’irrégularité des marchés publics. »

Même si nous pouvons nous réjouir de cette évolution positive, il est évident que le FOREm doit poursuivre l’implémentation des recommandations de la Cour et le travail d’amélioration des processus de passation et de contrôle des marchés publics. À ce propos, il est important de noter les différents éléments relevés par la Cour.

Tout d’abord, des discordances entre la directive Achat, l’organigramme du service Achat et le fonctionnement effectif quant à la structure du service et les missions des cellules qui le composent. Le FOREm nous a indiqué que des précisions seront apportées dans le cadre d’une mise à jour de la directive qui sera effectuée prochainement et qui permettra d’apporter les corrections à la version actuelle, eu égard aux commentaires de la Cour des comptes.

Ensuite, une clarification nécessaire dans l’autonomie des directions territoriales pour les marchés de faible montant. La Cour estime, dans son rapport, que les organigrammes et les instructions de travail ne sont pas cohérents. Le FOREm nous informe que ce problème a été corrigé depuis le contrôle de la Cour.

La Cour pointe également le manque de contrôle pour les marchés de plus de 30 000 euros qui ne sont pas vérifiés par l’équipe Coordination du service Achat. Le FOREm indique, dans sa réponse à la Cour, que l’organisation du travail a été modifiée et que les contrôles sont dorénavant effectués par tous les marchés, quel que soit leur montant.

Le point suivant porte sur la relance des marchés récurrents qui doivent être relancés à temps sous peine de devoir utiliser des marchés dits « de soudure » pour garantir leur continuité. Un système d’alerte de l’application qui centralise le suivi des marchés du FOREm existe. Il se déclenche lorsque le marché est utilisé à 80 % puis à 100 %. Malheureusement, ces alertes sont pour le moment désactivées. La prochaine version du programme informatique devrait réactiver le système d’alerte. Selon la Cour, les alertes devraient également être utilisées si un marché est utilisé plus rapidement que prévu initialement. La Cour note néanmoins que le service Achat suit en permanence les marchés récurrents dont il est gestionnaire pour s’assurer de relancer les marchés à temps.

Pour ce qui concerne l’utilisation des clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics, le nouveau contrat de gestion du FOREm prévoit qu’une attention particulière sera portée à leur insertion. Selon moi, c’est l’un des points d’attention les plus importants. La directive Achat, qui sera mise à jour, va informer les fonctionnaires dirigeants qu’il est de leur responsabilité de prévoir ces clauses et qu’il faudra rester particulièrement attentif au développement de ce processus, s’agissant de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics.

Le manque de soumissionnaires qui répondent aux offres des marchés publics du FOREm est préoccupant, même s’il est important de rappeler que toutes les procédures des marchés sont respectées, que ce soit pour les marchés avec publicité ou ceux sans publicité, pour lesquels trois offres de prix sont systématiquement demandées.

Je vais interpeller l’Office pour qu’une réflexion soit menée, tenant compte des recommandations de la Cour, afin d’identifier les freins et les pistes d’amélioration possibles pour permettre une plus grande variété de candidats aux marchés publics, avec pour objectif de renforcer la concurrence lors des appels d’offres.

Le manque de contrôle des cautions et des assurances des adjudicataires est un autre point

d'attention. Le FOREm est conscient de ce manque et s'est engagé à mettre en œuvre ce contrôle via la cellule Qualité du service Achat.

En ce qui concerne le respect des délais de paiement des factures aux fournisseurs, la Cour indique que l'ensemble des dates – livraison des fournitures, fin de service, réception de déclaration de créance ou état d'avancement des travaux – n'est pas toujours disponible, ce qui rend impossible le contrôle du respect des délais de paiement. Il y a encore, sur ce point, quelques efforts à fournir de la part de l'Office pour accélérer le traitement de la vérification des prestations et du paiement des factures.

Comme je l'ai mentionné à la Cour, il me semble indispensable de renforcer le contrôle du respect des réglementations légales, réglementaires ou conventionnelles relatives au droit du travail par les soumissionnaires et opérateurs économiques auxquels sont attribués les marchés du FOREm.

En conclusion, l'évolution des pratiques au FOREm est notable. L'Office a développé et a mis en œuvre diverses mesures d'information des différentes parties prenantes et de contrôle approfondi des procédures. Il reste encore du travail, j'en suis consciente, et le FOREm l'est tout autant. Les recommandations formulées par la Cour devront être rapidement mises en place par le FOREm.

J'espère avoir fourni, au terme de cet exposé, les éclaircissements et les informations nécessaires qui témoignent non seulement de la proactivité des organismes régionaux, mais aussi de la volonté du Gouvernement d'apporter des solutions pérennes et concrètes aux observations émises par la Cour des comptes.

Je ne serai pas plus longue, Monsieur le Président, mais je reste, bien entendu, disponible pour toutes les questions que les parlementaires auraient.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (Les Engagés). – Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous travaillerons en binôme.

Je remercie la Cour des comptes pour son travail toujours très intéressant ainsi que Mme la Ministre pour son exposé.

Quelques points méritent réflexion, notamment la passation des cabinets. Il faudra être attentif pour la suite afin d'être certain que tout se fait clairement parce que, parfois, quelques petits détails peuvent poser problème.

J'ai une question par rapport à la commission chargée d'élaborer le code de déontologie, en page 290 du dossier.

La Cour constate que les agents occupés dans les cabinets ne sont pas soumis au code de déontologie, contrairement aux agents du SPW. De plus, l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique applicable aux mandataires publics est prévue depuis mars 2014.

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 prévoit l'installation, à bref délai, de la commission chargée d'élaborer ce code, les normes de déontologie et d'éthique applicables entre autres au personnel des cabinets ne sont pas encore définies.

Où en est l'installation de cette commission de déontologie prévue dans la DPR ?

J'ai une question sur le Conseil d'État, en page 297.

La Cour des comptes recommande d'améliorer la sécurité juridique en adoptant un arrêté du Gouvernement wallon applicable sur plusieurs législatures, soumis à l'avis du Conseil d'État.

Quel est l'avis du Gouvernement à ce sujet ? Comptez-vous suivre cette recommandation ?

Je ne m'attarde que sur les points importants. Il y a d'autres petits points, notamment l'absence d'enregistrement de biens et la passation de cabinets, sur lesquels il faut être attentif pour la suite à ce qu'ils soient bien pris en compte.

Mon collègue va se charger de la partie liée au FOREm.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je souhaiterais évoquer avec Mme la Ministre et la commission la problématique du FOREm et des marchés publics. La Cour des comptes a effectivement constaté que le FOREm a mis en œuvre la plupart des recommandations des audits précédents, des analyses précédentes. Tant mieux, cela évite des inconvénients.

La Cour des comptes constate quand même qu'il y a un faible niveau de mise en concurrence lors de l'attribution des marchés. Pour un grand nombre de marchés publics, trop peu d'offres ou de soumissions sont introduites. Ou bien les marchés sont trop petits, ou bien il n'y a pas assez de soumissionnaires, ce qui limite la concurrence. Mes questions vont porter eu égard à ces constats, tout en remerciant la Cour des comptes du travail réalisé et des notes émises.

J'aurais voulu évoquer avec vous deux-trois points et en précisant que l'on est cependant rassurés quant à une appréciation globalement positive du suivi des recommandations précédentes, notamment en ce qui

concerne le contrôle interne. La Cour des comptes le dit, les risques d'irrégularités seraient à cet égard limités. On en prend acte avec soulagement, puisque c'est un de nos jobs importants de vérifier tout cela.

Néanmoins, nous prenons au sérieux les remarques liées à une trop faible mise en concurrence – je viens de vous le dire – des opérateurs et des entreprises potentiellement concernées par les marchés publics. S'il y a trop peu de concurrents ou trop peu d'opérateurs, cela met à mal la notion même de marché public. Est-ce parce qu'il y a trop peu d'opérateurs ou bien parce qu'il y a trop peu de mise en concurrence ? Madame la Ministre, ici, déplore-t-on un manque de zèle ou un manque d'énergie ? Ou y a-t-il, dans certains cas, d'autres situations qui pourraient être borderline par rapport à la législation sur les marchés publics ?

Toujours dans le souci de mesurer l'importance des remarques formulées, j'aurais souhaité savoir quels sont les types de marchés repris dans les échantillons analysés. Autrement dit, on peut imaginer qu'il y a des marchés très prosaïques et très simples tels que des fournitures de matériel de service d'entretien, par exemple. Toutefois, certains des marchés impliqués concernent-ils des missions premières de l'office, notamment des conventions passées avec des opérateurs actifs dans la formation.

Y a-t-il réellement mise en concurrence de ceux-ci ? N'y a-t-il pas une déperdition d'efficacité des missions du FOREm, ce qui serait évidemment dommageable par rapport au public cible visé ?

En ce qui concerne les marchés plus classiques, liés aux banales « dépenses » de fonctionnement, est-il envisageable, faisable ou souhaitable de recourir davantage à des marchés groupés impliquant d'autres UAP et le Service public de Wallonie dans le but d'obtenir des conditions plus favorables en spéculant sur un effet d'échelle et donc de permettre de meilleurs prix pour essayer de maximiser les profits dans un certain nombre de marchés au bénéfice des deniers publics ? La question s'adresse autant à Mme la Ministre qu'à la Cour.

Je suis sensible au constat relatif au faible recours aux normes sociales, environnementales et éthiques, qui correspond pourtant aux priorités de la DPR. La Cour analyse cet élément en évoquant une fragilité au niveau du FOREm. Lorsqu'on entend le Gouvernement réaffirmer régulièrement sa détermination à utiliser les marchés publics comme levier pour faire évoluer les habitudes et l'économie dans le sens de ces nouveaux enjeux de société, on est un peu dubitatif.

N'y a-t-il pas un regard nouveau ou un regard plus perçant à porter par rapport aux entreprises concernées en matière de formation à l'accueil de jeunes en alternance ? Ne faut-il pas des critères dans le cadre des marchés publics qui permettraient de valoriser

davantage des sociétés qui ont une démarche plus éthique et plus déontologique ? Cette demande de la DPR est-elle seulement incantatoire ?

Dans le passé, nous nous sommes beaucoup investis dans le secteur et nous avons fait adopter un décret instaurant de telles clauses dans les marchés publics de politiques régionales. Nous souhaitons que cette réflexion soit poursuivie dans le cadre du FOREm comme des autres UAP, ce qui me semble être une démarche constructive.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour son exposé ainsi que la Cour des comptes pour son travail.

Mon groupe n'a pas de remarque concernant le suivi des marchés publics du FOREm, car nous savons que Mme la Ministre y est attentive.

Le 8 septembre 2022, le Gouvernement a communiqué à la Cour des comptes plusieurs éléments.

Le Gouvernement propose notamment que le Collège des secrétaires de cabinet soit chargé de proposer des pistes d'amélioration relatives aux inventaires et à la logistique, aux allocations forfaitaires de départ, aux cabinets dissous, au code de déontologie et concernant la mise à disposition d'agents hors secteur public.

Par ailleurs, le Gouvernement propose la création d'une chancellerie du Gouvernement de Wallonie, à l'instar de ce qu'il se passe au niveau fédéral, qui permettrait d'assister les ministres et de répondre efficacement aux besoins de leurs services. Sa structure serait permanente, garantissant ainsi la continuité des gouvernements successifs.

Depuis ce courrier, une réflexion a-t-elle eu lieu à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Le travail de la Cour des comptes est toujours très intéressant et donne des informations pertinentes.

À propos du respect des clauses éthiques, environnementales et sociales dans les marchés publics, la Cour estime que cet outil a été très peu utilisé. Savez-vous pourquoi ? Vous avez dit qu'il faut être attentif au respect de ces clauses et que cette utilisation était inscrite dans le dernier contrat de gestion du FOREm, mais la Cour mentionne que c'était déjà le cas dans le contrat de gestion précédent. Concrètement, comment allez-vous faire pour vous assurer que cette règle est bien respectée cette fois-ci ?

La Cour explique que dans les trois marchés pour lesquels des clauses sociales et environnementales étaient imposées, le FOREm n'a pas fourni l'ensemble des pièces justificatives attendues. Vous avez répondu que le FOREm devra s'assurer de la réalité de ce contrôle. J'aurais voulu avoir plus de précision sur la façon dont il va s'y prendre. Quelles garanties avez-vous reçues pour montrer que ce sera le cas à l'avenir ? La Cour recommande la mise en place de procédures concrètes pour contrôler le respect de ces clauses.

Ma dernière question concerne le respect du droit du travail et des normes antidumping dans les marchés de travaux. Le rapport de la Cour indique que dans les deux marchés de travaux contrôlés par l'audit, le FOREm n'a pas su fournir les documents normalement obligatoires et nécessaires pour contrôler que les sous-traitants respectent bien les règles antidumping concernant notamment l'identité des travailleurs et leurs salaires. Vous dites qu'il sera indispensable que le FOREm renforce ce contrôle. Cela paraît incroyable que ces documents soient manquants. Savez-vous pourquoi ? Comment allez-vous vous assurer que la situation change ? Quelles mesures concrètes va-t-on mettre en place pour appliquer correctement le droit du travail et les normes antidumping ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Chers collègues, étant donné que nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous réunir, je vous adresse mes meilleurs vœux.

Je vous prie de m'excuser pour mon petit retard, ce qui fait que je n'ai pas entendu l'intervention de Mme la Ministre. Toutes mes excuses s'il y a des redondances, mais je pense être dans le même état d'esprit que mes collègues sur les questions posées.

Tout d'abord, sur la question des clauses sociales, environnementales et éthiques, j'entends bien que dans le nouveau contrat de gestion, il était prévu de les mettre en place, mais je vous avoue être surpris par l'attitude du FOREm à cet égard. Il me semble que maintenant, on doit passer à un cran supérieur et imposer les choses. Cela pose un véritable problème que l'on mette autant de temps pour introduire ces clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics. On le sait, c'est l'une des manières pour que cela puisse venir vers les entreprises wallonnes. C'est vraiment essentiel que l'on puisse aller de l'avant à ce niveau.

Concernant la faible concurrence au niveau de l'attribution des marchés pointée par la Cour des comptes, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les raisons qui ont poussé le FOREm à cette moindre concurrence ? Est-ce simplement parce qu'on lance un marché public, et il n'y a pas assez d'entreprises qui postulent ? Y a-t-il d'autres raisons qui émergent ? Dans le cas où ce sont les entreprises qui ne postulent pas assez, que prévoit-on en termes de nouveaux outils, de

nouvelles mesures pour permettre que d'autres entreprises puissent postuler ? Ce qui est intéressant, c'est que l'on ait plusieurs prestataires qui proposent quelque chose. Sinon, on est limités dans le choix et l'on ne peut pas avoir le meilleur des marchés publics.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Certains éléments ont déjà été évoqués, et j'ai eu l'occasion d'en détailler, notamment sur les clauses sociales, environnementales et éthiques.

Dans mon intervention, j'ai exprimé le fait que, pour moi, c'était un des points les plus importants. Comme plusieurs députés l'ont évoqué, dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement souhaite que ce soit une automaticité, une utilisation automatique d'y recourir. Si ce n'est pas noté que ce soit de manière automatique, nous souhaitons que cette pratique soit généralisée. Pour cela, il faut pouvoir informer l'ensemble des responsables qui rédigent les marchés publics afin de faire en sorte que cela devienne une habitude dans ces pratiques.

C'est la raison pour laquelle, dans ces clauses sociales, environnementales et éthiques, la directive Achats sera mise à jour. C'est une information qui sera transmise aux fonctionnaires dirigeants pour insister sur le fait que c'est leur responsabilité de prévoir ces clauses et qu'il faudra rester particulièrement attentif au développement de ce processus. J'ai informé le FOREm et, dans les contacts que j'ai pu avoir avec eux via mes équipes, c'est le message principal qui est passé à la suite de ce cahier d'observations remis par la Cour des comptes.

En ce qui concerne les cabinets, je ne vais pas répondre. Ce qui a été convenu est que cela soit le ministre-président qui réponde pour ce volet. M. Sahli et Mme Vandorpe obtiendront donc ces réponses auprès du ministre-président.

Les mises en concurrence sont faites. Vous disiez qu'il y avait peu de soumissionnaires et c'est effectivement ce que la Cour des comptes évoque. En effet, les prestataires ne répondent pas ou ne soumissionnent pas – ce qui revient au même – et une réflexion doit donc être lancée à ce sujet. Il est prévu qu'il y ait une ouverture.

Il arrive parfois que certaines entreprises considèrent qu'il n'est pas nécessaire de soumissionner, soit parce que c'est une grosse institution, soit parce qu'ils ont peut-être le sentiment que le FOREm travaille toujours avec les mêmes entreprises, mais ce n'est pas le cas. C'est un marché public qui est ouvert, c'est pourquoi il est important, pour faire jouer la concurrence et la transparence, que l'on ait suffisamment d'entreprises

qui soumissionnent. Le travail est sur le métier afin de s'assurer que l'on ait plus de soumissionnaires. En résumé : une réflexion doit être menée.

Je n'ai pas encore eu de retour clair du FOREm expliquant pourquoi ils manquaient de soumissionnaires, mais j'ai par contre reçu l'engagement qu'un groupe de travail se penchait sur cette question afin de s'assurer que d'autres postulent de manière plus large.

La prise en charge des clauses sociales est bien à l'ordre du jour du FOREm puisqu'elle a été inscrite dans le nouveau contrat de gestion. J'ai fait état de ce qui était mis en place en début de réponse pour s'assurer que cela soit effectif et sur l'importance que cela revêt aux yeux des parlementaires. C'est un point d'attention supplémentaire à ce qui a été émis par mon cabinet.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – J'imagine que ce que vous avez dit sur les clauses sociales, éthiques et environnementales vaut également pour le respect du droit du travail et la lutte contre le dumping social. En effet, je vous avais interrogée sur les deux aspects.

De ce que j'entends de votre réponse, je comprends que c'est une directive qui va être mise à jour, mais comment allons-nous nous assurer qu'il y aura bel et bien un changement ? Une inspection surprise sera-t-elle prévue pour aller vérifier un appel d'offres qui serait rédigé pour vérifier que tout s'y trouve bien ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – On parle des clauses sociales et environnementales depuis 15 ans. J'ai fait un premier mandat entre 2009 et 2014. À l'époque, j'ai déjà dénoncé un marché public où le FOREm avait attribué son *helpdesk* au Maroc. L'une des réponses qui m'avaient été données était de dire que l'on allait mettre en place des marchés publics avec des clauses sociales, environnementales et éthiques. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il faut accélérer. On en parle depuis longtemps et l'on ne peut se contenter d'une vague promesse de la part du FOREm. Il faut un plan d'action précis et que l'on puisse voir concrètement, dans les prochains mois, les prochaines années, ce qui sera mis en place pour arriver à ces clauses sociales, environnementales et éthiques.

Par ailleurs, sur la question du code de déontologie – j'entends bien, je retournerai vers le ministre-président –, il me semble nécessaire que le code de déontologie soit d'application, y compris pour les membres du cabinet. Cela me semble le *minimum minimorum* à notre époque.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – J'entends bien la réponse de Mme la Ministre sur les clauses sociales environnementales et le renvoi vers le ministre-président. Cependant, ce n'était pas convenu dans la convocation. La question chez le ministre-président, c'était hier. Je ne sais pas où, finalement, l'on répond à cette question. Il y a une difficulté de compréhension de l'organisation des travaux. Ou bien la ministre peut nous répondre, ou bien l'on reporte le point. C'est un peu gênant.

M. le Président. – Au risque de donner une information qui n'est pas correcte, à ma connaissance, cela a été rectifié à l'occasion de la Conférence des présidents.

Mme Bernard opine.

Tous les groupes étaient représentés à la Conférence des présidents.

(Réactions dans l'assemblée)

Tout à fait, l'ordre du jour a été rectifié.

Dès lors que tout le monde a reçu l'ordre du jour rectifié et que tout le monde est représenté à la Conférence des présidents, l'information aurait dû vous parvenir.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pour répondre à Mme Bernard, oui, cela vaut pour les deux : le dumping et le droit du travail. Oui, il faut renforcer le contrôle du respect des réglementations du droit du travail.

Pour la question de M. Disabato, le Gouvernement partage totalement ces considérations. Nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé, dans le cadre du Plan de relance, avec des juristes et des groupes spécifiques pour essayer de systématiser ces clauses sociales et environnementales, pour nous assurer notamment qu'il y ait des retours qui soient faits dans les montants alloués par le Gouvernement wallon, pour que nos entreprises puissent aussi en bénéficier, pour que l'on soit attentifs à la distance et à tous les volets éthiques et sociaux dans les marchés publics.

Même si des efforts ont été réalisés, la satisfaction n'est pas encore totale. Il y a encore du chemin, et nous avons continué à mettre des juristes sur ce chantier pour nous assurer que cette systématisation du recours à ces causes sociales, éthiques et environnementales puisse se faire dans l'ensemble des UAP et des administrations publiques ou des dépenses relatives aux cabinets ministériels.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. DE LAMOTTE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA FIN DU FINANCEMENT DES SERVICES AMBULATOIRES ASSUÉTUDES EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la fin du financement des services ambulatoires assuétudés en Wallonie ».

Mmes Bernard, Roberty, M. Heyvaert et Mme Durenne se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. de Lamotte pour développer son interpellation.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous connaissons toutes et tous, dans notre entourage proche ou éloigné, des personnes qui ont un usage problématique de drogues et qui présentent des conduites addictives, que ce soit l'alcool, les drogues, les médicaments, le jeu ou autres.

Dans le cadre du décret Assuétudés, depuis plus de 12 ans, des dizaines de milliers de personnes, jeunes et adultes, ont bénéficié de la motivation et de l'expertise d'éducateurs, d'assistants sociaux, de psychologues, d'infirmiers, de médecins et d'un ensemble d'intervenants qui sont à l'œuvre dans les 26 services ambulatoires spécialisés d'assuétudés en Wallonie.

Cependant, en cette fin d'année 2022, FEDITO, la Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes, pousse un cri d'alarme par une lettre ouverte : le financement de ces services n'est plus assuré.

Faute d'un financement adéquat, les directions ont dû se résoudre à réaliser des diminutions de temps de travail de membres de leurs équipes en 2022. Pour 2023, une première vague de licenciements importante est annoncée, avec comme conséquences une perte de l'expertise et une rupture dans la continuité des soins au moment même où les demandes augmentent et se complexifient. À la détresse des

usagers et des proches vient s'ajouter aujourd'hui celle des travailleurs de terrain et des directions des 26 services ambulatoires d'aide et de soins en assuétudés.

Ces deux dernières années, vous avez apporté différentes mesures ponctuelles de soutien à l'ensemble des acteurs du secteur de soins de santé, dont certaines ont permis aux services ambulatoires assuétudés de souffler un temps. Cependant, elles ne contribuent pas à enrayer le déficit structurel qui s'accumule depuis plusieurs années en raison de la faiblesse du cadre décrétales qui sous-finance le secteur ambulatoire. Le secteur spécialisé ambulatoire assuétudés wallon est à bout de souffle.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette lettre de FEDITO ? Êtes-vous consciente de la détresse du secteur ? Comment une telle situation financière est-elle possible ? Y a-t-il une explication pour que l'on fasse des coupes dans ces services aussi importants ?

On exprime un état de faillite. Comment expliquez-vous cet état de faillite ? Comment entendez-vous pallier ce problème ? Qu'attendez-vous pour proposer des solutions comme vous vous êtes engagés à le faire avec l'AViQ ? Il y a urgence pour ces services eu égard aux services potentiellement rendus.

Des mesures financières exceptionnelles sont-elles envisagées ? Ne pensez-vous pas qu'une révision du garde aux décrétales soit nécessaire ? Pouvez-vous me dire si vous y travaillez ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, je souhaite me joindre à cette interpellation des Engagés parce qu'il s'agit d'un sujet très important dans un contexte difficile de crise.

Les assuétudés ou les dépendances, que ce soit à l'alcool, aux drogues ou aux jeux, ont un phénomène plurifactoriel complexe. Beaucoup de professionnels considèrent les assuétudés comme une béquille pour maintenir tant bien que mal un équilibre psychique chez les individus qui en souffrent.

Derrière l'alcoolisme, la toxicomanie et toutes les conduites à risques qui y sont liées se trouvent des blessures, un passé chahuté et chaotique, des traumatismes et j'en passe. Chaque histoire est unique, mais les conséquences sur la personne et son entourage sont bien trop souvent dramatiques.

Quand un usager de drogue, une personne alcoolique, un joueur compulsif vient pousser la porte pour obtenir de l'aide, ce sont des assistants sociaux, des psychologues, des éducateurs et des infirmiers qui

les accueillent avec humanité et dignité pour les accompagner vers le rétablissement.

Une ancienne assistante sociale nous livre ce témoignage : « Il avait 20 ans de rue et l'alcool derrière lui, autant de blessures ouvertes à cause d'un passé violent. Après des mois de travail intense, nous sommes parvenus ensemble, lui et l'équipe, à ce qu'il se stabilise et sorte de façon permanente de la rue. Des années plus tard, il est toujours dans son appartement. Il a adopté un chien. Il est abstinent depuis et il s'investit pour aider les habitants de la rue. C'est pour cela que je faisais ce travail ».

La prévention des risques et le rétablissement sont les mots d'ordre dans la prise en charge des assuétudes. Cela passe par 26 services ambulatoires wallons. Ces centres, qui sont des points stratégiques dans l'accompagnement des usagers, se voient menacés par la fin de leur financement. Il y aurait 10 % de travailleurs en moins et autant d'usagers, jeunes et moins jeunes, qui ne seront pas accompagnés dans leur parcours vers le rétablissement. Pourquoi prendre ce type de mesure puisque ces services sont financés au forfait sans lien avec une équipe de base et des missions ? Ces forfaits sont différents pour chaque service, mais le point commun est qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 13 ans sauf indexation.

Les moyens complémentaires apportés par les accords du non-marchand ne diminuent en rien les inégalités liées à ce mode de financement, puisque ces services, dans certaines activités récurrentes liées aux missions, sont financés depuis de nombreuses années sous forme de subventions facultatives. La non-indexation des subventions et la lenteur du dispositif de renouvellement et de liquidation des moyens viennent ajouter des contraintes financières aujourd'hui insupportables, parce que notre pays connaît une crise énergétique et une inflation sans précédent et que les aides du Gouvernement ne suivent pas.

Quelles mesures allez-vous prendre en main pour que les financements soient structurels, garantis et suffisants pour les services ambulatoires ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberly qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Roberly (PS). – Madame la Ministre, la question de la lutte contre les assuétudes et le soutien au secteur actif dans le domaine, c'est une question importante dans un contexte, rappelons-le, de crise économique, énergétique, d'inondations, de covid, qui se succèdent. Cette lutte m'est chère et j'ai déjà eu l'occasion d'interroger Mme la Ministre à plusieurs reprises sur ce point, et plus spécifiquement, par exemple, sur la prise en charge des personnes dépendantes, sur les salles de consommation à moindre risque, ou encore sur la problématique du *chemsex*.

J'ai également pu, Monsieur de Lamotte, prendre connaissance de la lettre ouverte de décembre 2022 de FEDITO sur les services ambulatoires assuétudes qui dénoncent une perte d'au moins 10 % du nombre d'emplois. Mais, chers collègues, je m'étonne d'entendre Les Engagés relayer le cri d'alarme de FEDITO qui dénonce un désinvestissement massif du secteur depuis une douzaine d'années alors que, permettez-moi de rappeler ce matin que ce sont justement deux ministres cdH, devenus Les Engagés, qui, à l'époque, ont géré la matière visée par l'interpellation.

Par cette interpellation, mon collègue dénonce-t-il également le fait que ces deux ministres cdH n'aient pas mis en place le cadre et les moyens financiers réclamés par FEDITO aujourd'hui ? C'est une question purement rhétorique, et nous ne sommes pas ici pour faire de la rhétorique. La lutte contre les assuétudes est un domaine important, je l'ai dit, la prévention des risques, le soin, le soutien, la réinsertion sont des actions essentielles et fondamentales ; et l'on doit ici remettre cette question au centre de l'interpellation aujourd'hui.

Depuis votre prise en fonction, Madame la Ministre, vous avez soutenu les différents secteurs, notamment pendant la crise covid, en débloquant des moyens exceptionnels, et ce malgré un contexte budgétaire de plus en plus tendu. Lors de l'examen du budget, vous rappeliez il y a quelque temps que le Gouvernement a pérennisé 180 temps pleins psy engagés dans le secteur assuétude depuis la crise covid. Vous évoquiez aussi, lors de ce débat, une rencontre organisée la veille avec FEDITO, précisément, ce qui témoigne finalement de votre écoute et de votre attachement fort à la concertation continue avec tous les secteurs sous votre responsabilité.

Des questions subsistent, malgré tout, Madame la Ministre – car je me joins à cette interpellation – face aux revendications de FEDITO : quelles sont vos réactions, et quelle est la marge de manœuvre qui est la vôtre dans ce contexte budgétaire actuel ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, comme mes collègues l'ont dit, le 20 décembre dernier, la FEDITO a envoyé une lettre ouverte concernant le risque de devoir licencier du personnel dans les services de lutte contre les assuétudes. Cet appel se fait aussi dans un contexte d'actualité : en effet, notre pays est confronté à une recrudescence de violences liée aux trafics de drogue, avec une jeune fille décédée sous les balles de ce trafic.

Cette actualité a donné lieu à des réponses politiques sécuritaires plus farfelues les unes que les autres. Ces réponses politiques datent de plus de 100 ans – puisque, pour rappel, la loi encadrant les drogues date de 1921.

Vous connaissez mon point de vue, Madame la Ministre – nous avons déjà pu en discuter plusieurs fois dans cette commission –, il faut, comme le secteur de lutte contre les assuétudes le demande, modifier cette loi et changer d’approche.

Une personne consommatrice n’est pas un délinquant, c’est une personne malade. Ce n’est que par cette approche que nous pourrions lutter efficacement contre les trafics mafieux, car moins de consommateurs, c’est moins de bénéficiaires pour les trafiquants.

Le Portugal a fait ce choix il y a 20 ans de l’accompagnement médical et social, car il estimait que pour améliorer la lutte contre la drogue, un traitement policier et judiciaire ne pouvait suffire, il fallait aussi une approche sanitaire et sociale. Après 20 ans, cette approche porte ses fruits, car ils ont divisé la consommation par trois, ce qui est un cas unique en Europe.

Nous avons déjà débattu de ce sujet, et nous savons qu’il faut une majorité au Fédéral pour pouvoir devenir le nouveau Portugal. Mais pour que cette approche porte ses fruits, il faut une expertise et des travailleurs sociaux et médicaux. En fin d’année 2020, je vous avais déjà interpellé sur cette situation : la FEDITO avait déjà sonné la sonnette d’alarme. Vous m’aviez répondu que vous travailliez avec l’AViQ pour pérenniser les emplois et proposer un cadre légal. Depuis, la FEDITO le reconnaît, ils ont pu souffler en 2021 et 2022, mais aujourd’hui ce cadre est toujours inexistant.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire ce qui a été fait ces deux dernières années et nous dire ce que vous comptez faire dans les prochaines semaines afin de remédier à ce problème ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme l’expliquent certains experts du milieu dans la presse spécialisée, cet état « de faillite » résulte d’une succession de conséquences qui ont touché et qui touchent encore tous les secteurs :

- une indexation salariale importante en 2022 ;
- des services financés au forfait ;
- le recours important, trop peut-être, aux emplois APE, 66 % de l’emploi agréé des services est sous statut APE, c’est énorme ;
- des financements sous forme de subventions facultatives ;
- ou encore une crise énergétique sans précédent qui touche tout le monde.

Si le Gouvernement a su apporter, dans un contexte très difficile, diverses mesures de soutien à l’ensemble des acteurs du secteur des soins de santé, d’aucuns expriment le fait que ces mesures ne contribuent pas à enrayer le déficit structurel qui s’accumule depuis

plusieurs années en raison de la faiblesse du cadre décréteil qui sous-finance le secteur ambulatoire.

Allez-vous dégager dans vos budgets propres des sources de financement, comme souhaité par le secteur pour permettre, par exemple, des engagements plus stables et réduire le pourcentage important de subventionnement APE ?

Vu que, depuis la réforme, il n’y a plus à attribuer de points à différents travailleurs ni de possibilité de variation du montant de la subvention en fonction de cette répartition, tous les travailleurs pour lesquels la subvention est octroyée sont identifiés sur une liste établie et mise à jour dans l’espace entreprise de chaque employeur sur le site internet du FOREm, serait-il possible de disposer de la liste des travailleurs APE travaillant dans les services concernés d’aide et de soins spécialisés en assuétudes pour usagers et proches ?

Enfin, plus globalement, fin septembre dernier, durant près d’une semaine, la question des addictions a été débattue à Bruxelles sous le prisme de la décriminalisation de l’usage des drogues, en vue notamment d’un changement de la législation. Le bourgmestre socialiste de la Ville de Bruxelles, Philippe Close, a salué par ailleurs le fait que ces débats se tiennent dans son entité, jugeant notamment qu’il était important qu’une vraie réflexion sur la problématique de l’usage de drogues, le suivi et l’accompagnement des usagers soit menée.

Vu ce qu’il se passe à Anvers, notamment, nous aimerions revenir vers vous par rapport à l’expérimentation des salles de consommation à moindre risque, qui doit mettre en place un accompagnement multidisciplinaire et thérapeutique des usagers.

Depuis 10 ans, la Ville de Liège tente de gérer la toxicomanie différemment avec un projet pilote de délivrance contrôlée de la diacétylmorphine, la forme pharmaceutique de l’héroïne puis l’ouverture de la première salle de consommation à moindre risque en Belgique, en 2018, à Liège.

Quatre ans plus tard, les chiffres et résultats avancés font débat. La salle de shoot de Liège est-elle un succès ou un échec en matière de lutte contre la toxicomanie ? La croissance du nombre d’inscriptions d’usagers de drogues est-elle un signal positif ou un signal alarmant ? Les différentes évaluations du dispositif en place sont-elles plus que nécessaires et attendues, d’autant que certaines conditionnent l’octroi de la subvention annuelle ? Qu’en est-il ? Quels sont aujourd’hui les impacts de cette politique sur la santé publique ?

M. le Président. – Je n’ai pas voulu vous interrompre, mais vous avez quelque peu dépassé votre temps de parole.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette question. Je vais vous montrer, pour faire suite aux deux premières interventions qui ont été posées par M. de Lamotte et surtout par Mme Bernard, que l'on est très très loin de coupes budgétaires dans le secteur. D'ailleurs, je ne doute pas que, comme députés très assidus présents dans le cadre du budget, s'il y avait eu des coupes budgétaires ou des diminutions dans ces secteurs, vous auriez été attentifs et vous me l'auriez signalé au moment de l'examen du budget 2023.

Un rapport qui reprend les indicateurs de demandes de traitement pour assuétudes, sorti début janvier, indique que 3 528 patients ont été enregistrés pour assuétudes en Wallonie en 2021. L'alcool représente 60 % des demandes de traitement. Le cannabis est cité ensuite comme substance problématique pour 30 % des personnes entrant en traitement et comme substance principale par 15 %. La cocaïne est l'un des points d'attention particuliers. Je remercie M. Heyvaert pour son intervention dans laquelle je me suis retrouvée. La cocaïne en poudre comme substance principale est en augmentation significative au niveau national et en Wallonie, entre 5 et 7 %. Le crack est aussi en augmentation significative à la fois comme substance problématique et comme substance principale, de 2 à 3 %. L'héroïne, par contre, est en baisse significative à la fois comme substance problématique et comme substance principale dans toutes les régions du pays. Cette baisse a cependant tendance à ralentir ces dernières années.

Tous les services que j'ai consultés et tous les travailleurs qui prennent en charge des personnes dépendantes à des drogues expliquent qu'il y a un *shift* de l'héroïne vers la cocaïne et que les trafiquants, qui inondent le marché en Wallonie et en Belgique, travaillent avec de la cocaïne parfois de très mauvaise qualité. Ces trafics mafieux n'assurent pas du tout que ces produits, au-delà de l'impact qu'ils ont sur la santé et en termes de dépendance, ne sont pas coupés avec des tas d'autres produits clairement problématiques. Les événements récents, notamment à Anvers, nous rappellent l'importance de considérer ce secteur avec le plus grand soin.

Concernant nos compétences et responsabilités, en Région wallonne, la prévention reste encore notre meilleure arme. On pourra mettre tous les moyens que l'on veut dans la prévention, s'il n'y a pas, en amont, un robinet fermé au niveau de l'approvisionnement des matières premières se retrouvant disponibles dans toutes les villes, et bien au-delà, on devra continuer à consacrer de plus en plus moyens pour la prévention et la prise en charge des patients. C'est l'un des points d'attention que nous devons porter avec nos collègues

fédéraux, en matière de justice et d'intérieur, principalement pour démanteler ces trafics.

Concernant la mise en œuvre du Plan de promotion et de prévention de la santé, je ne reviens pas sur ce décret que nous avons fait passer qui permet d'avoir une stratégie à moyen et à long termes pour calibrer au mieux nos messages afin d'être plus efficaces et percutants. La Belgique et la Wallonie avaient des taux de financement de la prévention de la santé largement inférieurs à la moyenne européenne : 1,7 %. Il est important d'augmenter ces montants et d'avoir une vraie stratégie. C'est ce que vous avez fait en validant et en votant le décret de promotion et prévention de la santé.

À travers les appels à projets venant d'être lancés, on a plusieurs objectifs dans ce Plan de promotion et de prévention de la santé : prévenir les conduites addictives, améliorer la qualité de vie des consommateurs, diminuer les conséquences négatives de leur consommation, mais également renforcer les connaissances des professionnels. Beaucoup de généralistes sont parfois démunis face à des assuétudes et des comportements de leurs patients, ou de leur entourage, et ne savent pas comment prendre en charge la personne quand elle est confrontée à ce type de dépendance.

J'en viens à la situation des 26 services agréés d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Ces derniers bénéficient, pour la plupart, d'un cadre réglementé avec, en plus, l'octroi de subventions facultatives afin de compléter leur offre de service. Pour les projets non agréés, certains opérateurs ont postulé afin d'être reconnus et obtenir ainsi un financement pérenne et structurel pour leurs activités dans le cadre du décret de promotion et de prévention de la santé. D'autres ont fait le choix de ne pas y postuler.

Face aux difficultés avancées par le secteur, mon cabinet est en contact très régulier avec les opérateurs afin de traiter les dossiers problématiques et solutionner les difficultés. Avant la sortie de la FEDITO, nous avons, avec l'AViQ, rencontré les représentants des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes le 5 décembre. Dans la foulée, nous avons fait le point avec l'administration sur les difficultés et les opportunités du secteur.

Pour les 26 services agréés, vous avez évoqué des montants débloqués en 2021 et 2022. Pour 2023, un budget de 2 666 000 euros est inscrit à l'initial 2023. Nous renforçons également, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, depuis 2020, l'ensemble de ces 26 services par un équivalent temps plein pour un montant de 68 000 euros par équivalent temps plein. Ce montant avait été indexé de 5 000 euros par équivalent temps plein en 2022 pour amener le montant total des renforts à 1 768 000 euros par an.

Pour cette année, la note a été présentée au Gouvernement fin octobre de l'année dernière pour liquider très rapidement les moyens financiers aux services dès ce début d'année.

Je voudrais ajouter le financement des emplois APE dont bénéficient les services. Ce financement est indexé pour notamment pallier l'inflation de 2022-2023. Vous vous souvenez des discussions que nous avons eues cette année. Eu égard à l'inflation très importante, les montants qui avaient été indexés dans le cadre du décret début 2022 ne suffisaient pas et le gap était très important. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, dans le cadre des différents exercices budgétaires, a permis de prendre en charge à 100 % la part d'augmentation salariale régionale due à l'indexation à hauteur de 37 millions d'euros pour 2022 et de 57 millions d'euros pour 2023. L'enveloppe globale pour 2022-2023 est de 95 millions d'euros.

Ces emplois viennent en plus des financements agréés pour lesquels il est opportun de rappeler qu'il n'y a actuellement pas de cadre fermé sur un nombre de travailleurs minimum à atteindre. C'est un choix qui résulte de l'opérateur en fonction des réalités de terrain qui se présentent à lui – c'est difficilement mesurable d'une région à l'autre – et de sa liberté de recruter ou non des professionnels supplémentaires.

En outre, les services agréés bénéficient aussi de mesures dans le cadre de l'accord non marchand, auquel Mme Roberty a fait référence, pour 2021-2024. Un montant de 328 389 euros couvre les frais de 2022 liés à la revalorisation des barèmes et à l'alignement de la prime de fin d'année pour les travailleurs des réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes du secteur privé, en exécution des mesures de la commission paritaire 332. C'est une augmentation de la prime de fin d'année de 501,43 euros par équivalent temps plein, toutes charges patronales comprises.

L'augmentation barémique par service est aussi fixée en fonction du nombre d'équivalents temps plein par service et de l'ancienneté barémique des travailleurs occupés l'année dernière. Ces financements – je ne vais pas les détailler service par service – vont de quelques milliers d'euros pour les plus petits à 23 642 euros pour le plus gros.

Dans le même accord non marchand, les associations spécialisées en assuétudes pour la partie du secteur public qui n'étaient pas reconnues précédemment l'ont été.

Pour être complète, je voudrais signaler que le secteur des assuétudes ne se réduit pas aux 26 services agréés dont la FEDITO fait mention dans ses courriers puisqu'il existe aussi des services de santé mentale en initiative générale pour les personnes toxicomanes financés pour un montant de quasiment 1 million d'euros par an ainsi que pour l'ensemble des centres de

revalidation fonctionnels spécialisés en assuétudes et financés pour près de 17 millions d'euros.

J'ajoute à cela une multitude de projets pour lesquels une attention particulière est portée et parfois un renforcement budgétaire est effectué. C'est le cas de la salle de consommation à moindre risque qui a vu sa subvention passer de 835 000 euros à 1 million d'euros en 2022 ou encore le centre Alpha pour le développement du site internet d'information et d'accompagnement thérapeutique en ligne, Aide alcool, qui a vu sa subvention augmenter de 280 000 euros par an en 2022.

Mme Durenne m'a posé la question de l'évaluation. La salle de consommation est un outil qui permet la prévention et la réduction des risques. Cela ne permet pas de limiter la consommation, mais cela permet à la personne d'utiliser des seringues qui n'ont pas été utilisées plusieurs fois. Cela permet aussi d'éviter que la toxicomanie ne se fasse dans les rues pour ce public. Cela permet d'éviter toutes les maladies qui en découlent et d'envisager peut-être des prises en charge avec les assistants sociaux présents.

Pour le moment, une évaluation externe et interne de ce dispositif est demandée. Je sais que c'est un intérêt marqué par de nombreux députés ; je ne doute pas de l'évaluation de cette salle de consommation.

Je n'ai pas parlé de la dépénalisation, mais je pourrai y revenir un peu plus tard.

Il n'y a donc pas de coupe budgétaire dans ce secteur. Vous l'aurez compris avec cette réponse que j'ai voulu détailler, parce que cela permet d'objectiver la situation et de donner des arguments à celles et ceux qui souhaitent savoir quels sont les moyens dédiés pour la prévention et la prise en charge des personnes dépendantes de plusieurs assuétudes, dont la drogue. Je n'ai pas non plus l'intention de faire des coupes dans ce secteur.

Il faut aussi se projeter. C'est ce que j'avais dit à mes équipes il y a quelques semaines. En effet, il y a ce qui a été fait en 2021-2022 et ce qui a été fait également en 2023 avec des montants supplémentaires.

Nous devons travailler sur une base décrétable pour s'assurer que ces dispositifs fassent l'objet d'agréments. C'est la raison pour laquelle ce projet est pour le moment mis sur la table par les services de l'AViQ et en partie par mon cabinet. Les contacts sont également pris.

J'ai d'ores et déjà tenu à inclure dans le prochain plan stratégique de soins en santé mentale et dans le plan de promotion de la santé ces dispositifs, pour mieux tenir compte des besoins et de leur évolution. Vous le voyez, des montants ont été octroyés et un groupe de travail est mis en place pour voir dans quelle mesure il est possible de faire un cadre réglementaire

qui colle au mieux à la réalité de la prise en charge et de la prévention des personnes qui sont dépendantes de ces assuétudes.

Je voudrais terminer par un point qui me semble important et que je voudrais rappeler. Nous constatons une augmentation dans les villes et dans les communes de Wallonie, qui ne font pas exception par rapport à Bruxelles ou à la Flandre, et des organisations criminelles exercent sur le territoire. La drogue est disponible partout à tous ceux qui souhaiteraient en prendre. Le Fédéral en a conscience. En effet, il s'agit d'une actualité politique brûlante depuis plusieurs mois. J'aimerais qu'il prenne en charge à bras-le-corps des moyens qui permettent de démanteler ces organisations criminelles, que ce soit dans le renfort de la police locale et dans le renfort de la police fédérale. C'est un point nécessaire.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas continuer à fournir des efforts et à donner des moyens en matière de prévention, mais que nous devons impérativement agir de concert, pour éviter que, en amont, nous ayons une présence aussi importante de drogue qui puisse être écoulée. À chaque travail réalisé par des médecins ou par des professionnels de l'aide et du soin pour essayer de venir à bout et sevrer ces personnes, dès qu'elles se retrouvent dans leur environnement de vie, elles sont confrontées à nouveau à des sollicitations et il est difficile d'y résister.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – J'ai entendu ce que vous avez évoqué et la complétude de votre réponse. Il n'en reste pas moins qu'il y a des situations où les personnes ne sont pas complètement rassurées.

Vous nous dites dans votre réponse que vous avez eu une réunion dans votre cabinet le 5 décembre. C'est la date que vous avez fixée. La lettre de la FEDITO date du 20 décembre. Que s'est-il passé entre-temps ? Ne sont-ils pas rassurés par rapport à vos engagements ? Ont-ils posé d'autres questions non résolues ? Je reste devant cette interrogation et ce quiproquo. Y a-t-il d'autres éléments ?

Vous avez terminé, et je vous en remercie, par la nécessité de prévoir un cadre décréto. Il est important de le faire et de le concerter. Vous avez parlé d'un groupe de travail, ce qui est, pour moi, une démarche positive dont je prends bonne note.

Madame Roberty, je voudrais vous rassurer. Vous pouvez nous dire que nous avons été à la gestion de la matière dans les cinq dernières années, mais il s'est tout de même passé trois ans et demi depuis lors. Nous n'allons pas remonter au déluge, mais il y avait aussi d'autres ministres socialistes entre le déluge et 2019. Le raccourci était un peu saisissant de votre part.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour tous les éléments de réponse qu'elle a formulés ce matin et pour la remise en contexte.

C'est un dossier que le groupe socialiste continuera à suivre en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes vos réponses qui balaisent l'ensemble de la problématique.

Je me suis peut-être mal exprimée tout à l'heure à propos des moyens et du financement des services ambulatoires wallons. Ce que j'ai voulu dire, c'est que les institutions s'inquiètent du financement qui n'est pas suffisant pour répondre à tous les besoins et qu'elles envisagent, en 2023, 10 % de personnel en moins. Le mode et le montant de financement sont à étudier de très près afin de répondre à toutes les questions.

Les dépendances et les assuétudes sont multiples. En ce qui concerne la lutte contre la drogue et la mafia, qui prend de plus en plus de place dans notre pays, il y a aussi une part pour les associations de terrain. Le volet répressif doit être renforcé, surtout en suivant l'argent de ce trafic de drogue. Dans les quartiers, sur le terrain, il faut aussi renforcer les associations et les institutions qui prennent en charge les personnes victimes de dépendance.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Comme vous l'avez indiqué, un changement de profil des consommateurs et de produits est constaté depuis quelques années. Les associations de terrain doivent s'adapter et une collaboration peut se faire à ce niveau. Le problème de financement dénoncé par FEDITO, c'est qu'ils sont agréés et subventionnés pour une partie, ce qui leur permet d'avoir une vision à long terme, mais que des projets facultatifs se sont greffés au fur et à mesure du temps et sont devenus de plus en plus pérennes, alors qu'ils sont toujours considérés comme facultatifs. Le secteur devra s'adapter puisque, dans quelques années, il y aura peut-être d'autres produits et d'autres manières de consommer ainsi que d'autres types de consommateurs.

Il faut garder une base solide et pérenne – c'est le travail qui doit être fait avec une base décréto – afin de ne pas perdre l'expérience. Pour les projets facultatifs, les travailleurs sont en CDD d'année en année et partent vers d'autres secteurs, ce qui en fait en sorte que l'expertise soit perdue. Il faut donc une base décréto beaucoup plus solide puis greffer les projets au fur et à mesure. Je réécouterai votre réponse par rapport à l'appel à projets dans le cadre de la promotion et la

prévention de la santé parce que le risque est de repartir sur des projets plutôt que sur quelque chose de solide.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et je reviendrai vers vous un peu plus tard puisque, concernant la salle de shoot de Liège, vous m'avez indiqué qu'une évaluation est en cours. Il y a quelques années, j'ai visité une salle en Suisse, en pointe sur la question, et c'était très intéressant. Je trouve important d'avoir une évaluation chez nous et je reviendrai vers vous.

Je vous ai demandé la liste des travailleurs APE au sein des services et je me permettrai de vous déposer une question écrite afin de l'avoir puisque cela représente un pourcentage important, à savoir 66 %, de travailleurs APE au sein des différents services.

M. le Président. – L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SUIVI DU
PROJET D'ASSISES DE PREMIÈRE LIGNE
PROXISANTÉ »**

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES ASSISES
DE LA PREMIÈRE LIGNE »**

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES SUITES
DE PROXISANTÉ »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Vandorpe, sur « le suivi du projet d'Assises de première ligne Proxisanté » ;
- Mme Roberty, sur « les Assises de la première ligne » ;
- Mme Sobry, sur « les suites de Proxisanté ».

M. Heyvaert se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Vandorpe pour développer son interpellation.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, en avril 2022, le Gouvernement wallon a lancé Proxisanté – les Assises de la première ligne – afin de repenser les services de soins de santé en Wallonie et définir les mesures et les actions concrètes pour vraiment permettre une prise en charge globale et de qualité tout au long de leur vie. Une enquête en ligne a été diffusée à destination de tous les professionnels impliqués dans la première ligne d'aide et de soins, des représentants des patients et des fédérations et des ateliers ont été organisés.

Plusieurs mois après le début de ce processus, les résultats et conclusions de cette première phase ont été présentés mi-décembre ici dans les murs du Parlement.

Pouvez-vous faire un topo – non pas sur ce qui a été dit puisque l'on peut tout avoir sur le site Proxisanté – sur les retours qui vous sont parvenus pendant la présentation ou à la suite de cette de celles-ci ?

Quels sont finalement les retours principaux, les craintes, les critiques, les aspects positifs qui ont été soulignés ? Comment ces éléments seront-ils pris en compte pour la suite ?

On le sait, Proxisanté est une démarche participative. Pouvez-vous confirmer que, pour les prochaines phases, on reste bien dans cette même dynamique participative ?

Quelle sera finalement la place octroyée à la participation et au transfert d'informations dans la suite du processus ?

Il y a eu pour cette enquête un peu moins de 1 700 réponses sur 6 500 visiteurs et 160 personnes ont participé aux ateliers. Estimez-vous que, compte tenu du nombre de personnes concernées, cela soit un échantillon finalement suffisant ?

Il m'est revenu du secteur que, pour certains, le questionnaire paraissait assez lourd et compliqué et surtout ne relevait pas des compétences de tout un chacun et certains ne se sentaient concernés que par une partie des questions. Il peut par exemple être compliqué pour une infirmière ou une aide familiale de s'exprimer sur des orientations politiques.

Dès lors, avez-vous eu ce retour ? Êtes-vous consciente de cette problématique ? Ce manque de représentation s'est-il fait ressentir dans les résultats et dans les conclusions ? Pour représenter la première ligne dans son entièreté, entendez-vous pallier cette problématique et intégrer les secteurs qui ont moins répondu à la première étape ? Si oui, comment comptez-vous le faire et comment comptez-vous convaincre ceux qui n'ont pas voulu s'y joindre aujourd'hui ?

Une première lecture du décret est prévue pour mars-avril 2023. La troisième pour mai-juin, selon ce qui a été annoncé. Pensez-vous que ce calendrier est tenable ? Vous comptez vous aligner sur le modèle flamand qui a été construit sur dix ans et qui finalement n'a pas encore fait ses preuves aujourd'hui.

Dès lors, quel est votre point de vue sur ce calendrier assez serré en Wallonie ? N'avez-vous pas finalement un peu l'impression de vous précipiter ? On sait que cela a été lent au démarrage et pas de votre faute, mais bien en raison du covid et de tout le reste qui fait que vous n'avez pas pu lancer le processus comme vous le désiriez.

Toutefois, n'allons-nous pas maintenant un peu trop vite ? Aurons-nous l'opportunité d'obtenir cette note d'orientation ? Si oui, dans quel délai ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, dès l'élaboration de la DPR, le Gouvernement s'est engagé à « renforcer et encadrer l'offre de première ligne d'aide et de soins ». C'est dans ce sens qu'ont été lancées, en 2022, les Assises de la première ligne ou Proxisanté.

Pour rappel, cette démarche participative était prévue, comme ma collègue l'a souligné, en février 2020, mais a dû être reportée en raison de la crise sanitaire du covid-19.

Je me réjouis dès lors de voir avancer des travaux nécessaires pour le secteur, mais aussi pour les patients et les bénéficiaires. Ces travaux visent notamment à revoir l'organisation territoriale de l'offre de soins et d'aide pour assurer des services plus accessibles et une prise en charge optimale.

Une première phase de ce travail a été menée au travers de la réalisation d'un questionnaire soumis aux différents prestataires du secteur des soins et de l'aide. Cette amorce au projet servait notamment à identifier les enjeux et axes qui devaient être abordés.

La seconde phase a ensuite pu être initiée avec le lancement des ateliers pour amener un certain nombre de professionnels à échanger sur des sujets tels que le maillage territorial, l'e-santé, les offres de services ou encore l'articulation entre les secteurs. Le résultat de ces groupes de travail devait aboutir le 17 décembre dernier.

Cette deuxième phase ayant seulement pris fin le mois dernier, je ne vous demanderai pas déjà de revenir en détail sur les conclusions et analyses qui pourraient être tirées. Pouvez-vous cependant nous confirmer que les travaux ont pu aboutir en décembre dernier ? Certaines tendances se dessinent-elles déjà ? Ces assises étant prévues en phasage, quelles sont les prochaines étapes définies par le Gouvernement ? Quel calendrier vous fixez-vous pour la suite des travaux ?

S'il n'était, bien évidemment, pas possible d'avoir l'ensemble des acteurs du secteur autour de la table pour ces ateliers, vous avez assuré vouloir les tenir informés en parallèle de l'évolution de la démarche. Qu'avez-vous mis en place pour assurer la transparence dans les travaux ?

Enfin, comment avez-vous associé les patients et bénéficiaires à la démarche ?

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, au travers de Proxisanté, votre ambition était de repenser les services de soins de santé en Wallonie et de définir des mesures et des actions concrètes pour poursuivre l'amélioration de la santé des Wallonnes et des Wallons.

Les conclusions de ce travail participatif ayant été présentées le 17 décembre dernier à Namur, je souhaiterais savoir quelle a été votre méthode de travail pour transformer ces conclusions et implémenter les points suivants de la DPR :

- une organisation territoriale de l'offre d'aide et de soins sera définie avec les acteurs de la santé à partir des zones de soins de première ligne réparties sur l'ensemble du territoire wallon ;
- une cohérence entre la première ligne et les soins spécialisés, dont les futurs réseaux hospitaliers et les soins de santé mentale, sera recherchée. Il sera tenu compte des dynamiques existantes ;
- afin de soutenir l'implémentation de la transdisciplinarité, le Gouvernement redéfinira le rôle et le partage des tâches entre les acteurs de la première ligne sur base d'un objectif de transdisciplinarité, en y intégrant les soins transmuraux.

En outre, une note d'orientation est-elle bien en cours de rédaction afin de présenter devant le Gouvernement le cadre de votre stratégie ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, votre volonté a été de travailler en comité, avec les professionnels et sans les politiques, même si un politique s'est intégré dans la procédure alors qu'il ne devrait pas y être, mais soit. Ce travail devait être fait en comité avec les travailleurs. Désormais, il faudrait passer à une présentation politique. Allez-vous faire une présentation plus politique de ce travail ? Est-il possible de faire cette présentation lors d'une prochaine séance de commission ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Monsieur les Députés, Proxisanté est une initiative du Gouvernement. Les Assises de la première ligne ont été annoncées en début de législature et devaient se tenir en février 2020. Cela n'a pas été le cas puisque les professionnels de la première ligne étaient sur le front pendant la crise sanitaire et n'étaient pas disponibles.

L'objectif est d'avoir un processus participatif permettant de repenser l'organisation de la première ligne et notre système de santé pour ce qui concerne les compétences wallonnes et de donner les moyens de répondre au mieux aux besoins de la population en ayant une offre de service et de soins qui soit centrée sur la personne et ses besoins, dans une approche territoriale.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises pour intégrer aussi le Plan de relance wallon ; celles-ci sont organisées en plusieurs phases. La première phase visait à concerter l'ensemble des acteurs, avec une présentation de l'ensemble des travaux qui a eu lieu le 17 décembre 2022 au Parlement.

On est, pour le moment, au stade de la deuxième phase où mon équipe et l'AViQ travaillent à une note qui devrait être présentée au Gouvernement wallon d'ici la fin du mois de janvier. J'attends d'ailleurs les retours de l'AViQ pour implémenter cette note d'orientation et la présenter.

La troisième phase touche à la rédaction du projet de décret qui organise la première ligne – qui devra être votée ici même –, dont la création de réseaux de première ligne. Cela débutera à partir de la fin de ce mois.

Le développement de ces réseaux se fera par une approche *bottom-up* – comme on dit en bon wallon – dans le respect de la vision et du cadre défini par les autorités et avec les acteurs.

Un consortium scientifique va soutenir ce développement, en proposant des ressources et des outils, un appui méthodologique et la mise en œuvre de communautés de pratiques.

Nous avons un calendrier prévisionnel qui a été présenté – je rebondis sur le propos de M. Heyvaert –, le 17 décembre, les professionnels du soin qui ont été associés à la démarche, avaient souhaité se retrouver entre eux pour finaliser et conclure sur les priorités et donner la balle au Gouvernement pour que je m'en saisisse et que je porte la suite du processus. On était dans la fin d'un processus participatif qu'ils ont voulu faire entre eux. C'était tout à fait louable.

Le calendrier prévisionnel du 17 décembre a été de dire : je vous propose qu'en janvier-février je mette en

place deux groupes de travail décret. Je propose en outre un passage de la note d'orientation Proxisanté au Gouvernement qui reprendra les grands principes. Un passage de la note création des réseaux locaux régionaux au Gouvernement pour activer les moyens affectés dans le cadre du Plan de relance.

Ensuite, on arrive à mars-avril, où il y aura une première lecture du projet de décret Proxisanté. De mars à juin, le passage du projet de décret pour avis au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, la mise en place de plusieurs groupes de travail techniques pour aboutir aux modalités d'exécution du décret : son financement, sa reconnaissance, la gouvernance, et cetera. De mai à juin, la deuxième lecture du décret. La soumission du projet de décret au Conseil d'État, la première lecture de l'arrêté du Gouvernement.

Puis on arrive à juillet-août, troisième lecture. Septembre, la présentation du projet de décret Proxisanté au Parlement wallon et, dans la foulée, je l'espère, son approbation par vous.

Pour répondre aux différentes questions que vous m'avez posées : concernant la méthodologie, il y a eu un questionnaire en ligne qui ne se voulait pas spécialement scientifique en termes d'échantillonnage du public visé, de sa qualité et de la proportionnalité des répondants. Vous devez savoir – je pense que vous l'avez déjà évoqué – qu'il y avait un mémorandum, un livre blanc, des dispositifs, démarches scientifiques qui avaient déjà été évoqués et des enquêtes quantitatives ou qualitatives qui avaient été réalisées et posaient un certain nombre d'enjeux auxquels il fallait pouvoir répondre.

Mon objectif était de savoir si, avec ce questionnaire, on aboutissait à des réponses qui soient équivalentes au problème posé et au défi qu'il fallait relever avant la crise sanitaire puisque, entre temps, il y a eu deux ans de crise sanitaire, avec une organisation de la première ligne et des pratiques professionnelles qui se sont mises en place et pour éclairer les enseignements supplémentaires à tirer de cette crise sanitaire, ou si l'on pouvait démarrer sur les grands défis qui avaient été relevés.

Globalement, ce que vous devez retenir, c'est que l'enquête qui a été réalisée – à travers les 1 700 personnes qui ont répondu à cette enquête – confirmait tout à fait que l'on était dans les mêmes objectifs. On était dans le bon et l'on n'avait pas besoin de retravailler ou de réinventer la poudre. Ces résultats ont bien permis d'alimenter la suite des travaux et de structurer les réflexions ou de confirmer les grandes orientations.

Il a aussi été tenu compte du fait que le travail a débuté alors que le covid nécessitait encore de la prudence, des contacts à distance et que des

professionnels, à ce moment-là, étaient encore sous pression. Certaines fédérations d'aide et de soins m'avaient demandé de temporiser et de leur laisser encore un peu de temps pour pouvoir être en présentiel et organiser ces rencontres. On a eu l'opportunité de demander à des professionnels d'y participer.

Au niveau de la formulation des questions, la volonté était de créer un terreau qui était fertile pour susciter le débat plutôt que de poser des questions précises, simples, courtes, voire neutres ou sans ambiguïté qui auraient généré des réponses péremptoires, sans idée de la manière dont elles avaient germé. C'était l'amorce du projet. Plusieurs modalités ont été mises en place pour constater que la participation s'est accrue, diversifiée, avec des méthodes qui s'adaptent à tous les publics. Je crois que les choix que l'on a posés et le fait de se faire aider au niveau de l'AViQ par des opérateurs extérieurs, mais de le coconstruire avec les professionnels de l'aide et des soins, ont permis d'avoir des méthodes assez intéressantes. J'ai eu l'occasion d'assister à des méthodes qui avaient été mises en place avec des tables tournantes de questions. En fonction des réflexions que certains évoquaient à la table 1, quand on passe à la table 2, on remettait les questions et les points d'attention des professionnels pour approfondir la question.

C'étaient des méthodes de travail qui étaient assez innovantes et très bonnes en termes de résultats parce que ce n'est pas gagné d'avance. Vous connaissez les pratiques qui sont assez libérales des professionnels de l'aide et des soins. Ils travaillent beaucoup seuls. En début de législature, quand j'évoquais ces questions avec des médecins généralistes, certains me disaient : « Nous avons l'habitude, en Wallonie, d'avoir des pratiques qui sont très individuelles. Cela ne pose pas de souci. Nous savons qu'en Flandre ce sont des pratiques groupées ». Il ne faut pas non plus prendre ce modèle pour argent comptant et ne pas le transposer.

La crise sanitaire est passée par là. Les centres de vaccination, les consortiums d'infirmiers, les regroupements de médecins pour être informés et travailler avec d'autres professionnels de l'aide et des soins ont fait mûrir les professionnels ; ce qui leur a permis de pouvoir adhérer complètement à la mise en place et de travailler avec d'autres professionnels, dans une logique qui était beaucoup plus constructive que ce que je n'aurais pu imaginer en début de législature.

Pour les ateliers du mois de septembre et la séance plénière du 17 décembre, on a pu compter sur la présence de l'ensemble des professions et des secteurs concernés par la démarche. J'ai demandé que les agents de l'AViQ prennent parfois contact personnellement par téléphone avec des personnes pour leur expliquer l'importance et la nécessité de leur implication dans le processus. Il fallait que tout le monde s'y retrouve.

Dans la Déclaration de politique régionale, c'est pour élaborer des contenus des ateliers que nous sommes partis de ces engagements. Ainsi, à travers ces ateliers, les participants ont été amenés à travailler sur l'organisation territoriale de l'offre d'aide et des soins, l'articulation entre la première et la deuxième ligne, l'interdisciplinarité de la première ligne, et cetera.

Le travail en phase des Assises de la première ligne a permis à l'ensemble des participants de proposer une définition, des missions et des stratégies pour la première ligne. Ces travaux sont disponibles sur le site aviq.be/fr/proxisante.

Ces conclusions m'ont permis de proposer un certain nombre d'engagements que je compte porter à la concertation parce que le travail de concertation ne se termine pas. On a eu un processus qui a créé l'adhésion et une satisfaction des professionnels de l'aide et des soins. Pour moi, c'est une grande avancée en soi.

Maintenant que je reprends la main comme législateur, je continue à les associer à travers des groupes de travail auxquels ils sont présents avec l'AViQ, pour aboutir à des éléments qui sont plus concrets et plus réglementaires. Les différents groupes de travail seront organisés durant le premier semestre 2023. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le détail de la méthodologie et de l'opérationnalisation sera précisé et présenté dans la note qui sera prochainement soumise au Gouvernement wallon, si vous avez été attentif à ce que j'ai dit.

Je voudrais ajouter que tous les travaux de Proxisanté se trouvent et se trouveront accessibles sur la page web que je vous ai citée, que vous retrouverez dans le compte rendu intégral. Je tiens à préciser que les patients et les bénéficiaires ont été associés aussi par le biais de leurs représentants, comme la LUSS, les organismes assureurs, l'ASBL « Aidants proches », Respect Séniors et la Ligue Alzheimer. Lors des ateliers qui ont été organisés en septembre, une table leur était spécifiquement dédiée.

Sur la question du timing, on a un calendrier qui permet aux parties prenantes de structurer le travail pour tenter de s'y tenir et de leur permettre d'avoir un fil rouge temporel. Il a le mérite d'exister, mais ce calendrier n'est pas un carcan trop rigide, on doit travailler en fonction de la maturité de certains professionnels de l'aide et du soin. Certains sont plus structurés que d'autres, on ne va donc pas avancer au même rythme selon les différents professionnels pour ne pas mettre en péril l'objectif du dispositif, à savoir la concertation.

Un comité de pilotage va superviser sous mon égide les avancées des travaux en ayant en filigrane l'œil sur le calendrier, mais surtout sur l'importance de l'approche concertée et consensuelle préconisée.

La richesse des travaux déjà réalisés et le fait qu'il y ait eu cette participation des acteurs m'autorisent à penser que les délais devraient être respectés. Comme je vous l'ai dit, je ne veux pas un carcan trop rigide. Les efforts de concertation ont été fructueux, et l'on va continuer sur cette méthode.

Sur le modèle flamand, on ne compte pas s'aligner sur le modèle au sens strict. C'est un exemple qui a été cité, et c'est probablement opportun de s'y intéresser sur les aspects fonctionnels qui constituent une réussite, mais aussi sur ceux qui le sont moins. Le modèle n'est pas parfait ni vertueux en tant que tel, mais il est inspirant. Notre objectif est de s'aligner sur nos pratiques et sur les forces et faiblesses du dispositif existant en Flandre.

Le projet relatif aux soins intégrés mené par mon collègue fédéral Frank Vandembroucke est aussi en cours, ce qui constitue un autre contexte que celui rencontré par nos collègues de Flandre lorsqu'ils ont initié leurs projets. Notre volonté est de s'assurer de la cohérence entre les différents projets. J'ai également transmis les résultats de Proxisanté et informé mon collègue dans le cadre des différents contacts que nous avons pu avoir avec le Fédéral et les entités fédérées. On agit de concert, comme on le fait dans le cadre des réseaux locorégionaux hospitaliers, les normes fédérales et les normes complémentaires que nous allons passer au niveau wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse complets.

Le secteur avait cette crainte du calendrier en se disant que le timing serait tellement serré qu'ils n'auraient plus ces allers-retours et cette participation. Je vous trouve assez rassurante dans vos propos, que ce soit par l'organisation du travail par des groupes de travail, mais je pense vraiment qu'il faut continuer les allers-retours et permettre à chacun de retourner vers ses équipes pour voir si cela correspond bien aux demandes de terrain.

Vous nous rassurez aussi par le timing. Dans la présentation que vous nous faites ici, on se retrouve déjà avec quelques mois de plus que ce qui a été exposé au départ, lors de la présentation en décembre. Il faut effectivement une certaine souplesse, et il faut absolument – c'est une grosse crainte du secteur – continuer cette démarche participative et ces allers-retours avec l'ensemble des équipes. Il y a quand même cette crainte de se dire que, même si quelques personnes de l'ensemble du personnel ont répondu et que chacun s'y retrouve représenté dans cette enquête en ligne, certains secteurs ont eu plus de difficultés à se faire entendre ou à répondre, parce que cette vision de questions ouvertes, positive en soi, a rebuté certaines personnes d'y répondre. Il faut être attentifs à cet aspect.

Nous ne manquerons pas de revenir sur l'évolution de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, c'est un dossier que nous suivons de manière très régulière depuis le début de la législature. Vous venez encore une fois de remettre les choses dans leur contexte et de répondre à l'ensemble de nos questions, et je vous en remercie. Vous pourrez compter sur le groupe socialiste pour continuer à suivre cette question très importante pour nous.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Sauf erreur de ma part, si je me souviens bien, au début du processus des assises – on en avait d'ailleurs discuté en commission –, le taux de participation n'était pas aussi élevé qu'attendu. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la fatigue, le manque de disponibilité, la saturation des professionnels de la première ligne suite au covid.

Si je comprends votre réponse, l'AViQ a visiblement joué un rôle là-dedans en insistant sur l'importance des assises. Je vous remercie par ailleurs d'évoquer la concertation, qui continuera. Effectivement, ce n'est pas parce que l'on a un processus qui a été participatif dans la récolte de données que l'implémentation des résultats, des conclusions, ne doit pas faire l'objet d'une concertation et de ces allers-retours dont parle Mme Vandorpe.

Je n'ai pas entendu dans votre réponse de détails sur la composition des groupes de travail, mais vous indiquez que la méthodologie sera contenue dans la note qui parviendra à la fin du mois. Nous y serons attentifs. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une initiative qui a été largement saluée dès le début et à propos de laquelle les attentes sont importantes. Je vous remercie d'avoir fait le point et de vous en tenir à ce calendrier prévisionnel.

M. le Président. – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
ACTIONS WALLONNES DANS LA STRATÉGIE
INTERFÉDÉRALE 2022-2028 POUR UNE
GÉNÉRATION SANS TABAC »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les actions wallonnes dans la Stratégie interfédérale 2022-2028 pour une génération sans tabac ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, le 14 décembre, le Gouvernement fédéral et les entités fédérées ont annoncé avoir abouti à un accord concernant le Plan interfédéral contre la consommation de tabac.

La Wallonie participe à ces travaux au sein de la conférence interministérielle Santé publique depuis l'automne 2021 – cela fait un an et demi, plus ou moins – et contribue, à ce titre, à une concertation continue visant la coconstruction et la mise en œuvre d'un plan Tabac ambitieux et cohérent.

Comme vous l'avez déjà indiqué à plusieurs reprises, un groupe de travail réunissant des représentants des cabinets et des administrations des entités fédérées avait également été formé à cet effet au sein de la cellule Drogues, et ce, afin de se concerter sur un renforcement des stratégies actuellement développées.

Il s'agissait également d'en impulser de nouvelles et de réfléchir à un mécanisme de financement en vue de se donner les moyens dans la lutte contre le tabagisme. Pour rappel, ce travail s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Fédéral soucieux de faire de la première génération sans tabac une réalité en 2037.

À la suite de cet accord interfédéral, quels sont les nouveaux moyens que vous avez dégagés pour la mise en œuvre de la part wallonne de cet accord dans le but d'atteindre l'objectif conjointement fixé ?

Quelles initiatives préventives avez-vous revues ou nouvellement déployées pour rendre le tabac moins attrayant et plus difficilement accessible sur le territoire de la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nous avons participé à la rédaction de différentes propositions pour atteindre l'objectif « Génération sans tabac en 2037 ». Ce sont des compétences qui relèvent à la fois de l'INAMI, de la Santé publique et des entités fédérées, qui interviennent complémentaires pour remplir les mêmes objectifs.

Le 14 décembre, le Gouvernement fédéral et les entités fédérées ont annoncé que l'on avait abouti à un accord concernant le Plan interfédéral contre la consommation de tabac. Je pense que cet accord représente une avancée importante dans la lutte contre le tabac, avec une augmentation annuelle des droits des accises sur les produits de tabac, notamment, qui est incluse dans ce plan. Une taxation plus élevée, c'est la mesure politique qui est la plus efficace pour réduire le tabagisme. De la même manière, les hausses des prix du produit du tabac doivent être combinées avec une aide plus importante encore pour les fumeurs de sorte qu'ils arrêtent de fumer, de les aider à arrêter de fumer, avec des financements spécifiques qui sont nécessaires.

Pour cela, la Région wallonne a engagé des moyens supplémentaires dans la mise en œuvre du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé, qui comprend la lutte contre le tabagisme. Nous avons également initié le lancement de la campagne « Ensemble vers un nouveau souffle » qui fait pour le moment l'objet d'une relance pour 2023. Des efforts budgétaires ont aussi été consentis dans ce cadre, mais toutes les mesures ne demandent pas spécialement des moyens de grande ampleur. Parfois, ce sont des initiatives fondées sur le déploiement plus intensif et optimal de l'existant.

C'est comme cela que, dans le cadre de l'e-santé wallon, les consultations de tabacologie vont pouvoir s'envisager avec des téléconsultations, dès lors que l'on aura une convention qui aura été conclue entre les organismes assureurs et les prestataires en commission paritaire. Ce sont les efforts multipliés et renforcés qui nous permettront d'atteindre nos objectifs dès lors qu'il existe une dynamique au sein des acteurs de terrain et une volonté de l'autorité publique, tant au niveau politique qu'administratif.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

J'ai bien noté les différentes mesures mises en place avec le Plan de promotion santé et les efforts budgétaires. Effectivement, une taxation plus importante serait peut-être la mesure la plus efficace que pour diminuer la consommation.

J'aurais aimé savoir quand le texte du plan interfédéral sera présenté. Je ne sais pas si vous avez déjà une date qui a été fixée.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Pas encore ? Très bien. Je me permettrai de revenir vers vous.

Dans vos compétences, peut-être devriez-vous agir auprès des professionnels de la santé. Je parle notamment auprès des pharmaciens qui peuvent également suivre les cours de tabacologie. C'est une année supplémentaire, parce qu'il y a une réelle demande et parfois on ne sait pas vers qui se tourner. C'est hyper important de faire passer le message aussi auprès des différents professionnels de la santé.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉVOLUTION DU COVID EN WALLONIE ET
LES MESURES PRISES POUR ÉVITER LA
SURVENANCE DES NOUVEAUX VARIANTS
CHINOIS »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉPIDÉMIE
DE GRIPPE »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
MESURES MISES EN ŒUVRE EN WALLONIE
POUR CONTENIR LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RISQUE
D'UNE NOUVELLE VAGUE COVID-19 ET LES
ACTIONS DE PRÉVENTION EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA REPRISE
DE L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19 EN CHINE ET
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Sobry, sur « l'évolution du covid en Wallonie et les mesures prises pour éviter la survenance des nouveaux variants chinois » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'épidémie de grippe » ;
- Mme Vandorpe, sur « les mesures mises en œuvre en Wallonie pour contenir la covid-19 » ;
- Mme Roberty, sur « le risque d'une nouvelle vague covid-19 et les actions de prévention en Wallonie » ;

- Mme Durenne, sur « la reprise de l'épidémie de la covid-19 en Chine et la culture de la prévention ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, hôpitaux pleins, morgues saturées et crématoriums surchargés, ce n'est pas très réjouissant. La Chine fait face à une vague dévastatrice de covid-19 depuis la fin de sa politique zéro covid en décembre 2022. Plus récemment encore, l'OMS mettait en garde sur la dangerosité et la contagiosité de nouveaux variants descellés en Chine ces dernières semaines. À cela s'ajoute la réouverture de la quasi-totalité des lignes aériennes depuis et vers la Chine, qui coïncide malheureusement avec cette nouvelle vague locale.

À l'heure de rédiger cette question, de fortes inquiétudes apparaissent puisque les analyses des eaux usées du premier avion en provenance de la Chine sur le territoire belge sont positives au covid. Reste à savoir s'il s'agissait d'un variant déjà connu ou d'un nouveau variant chinois.

Bien que la situation épidémique semble pour l'heure maîtrisée chez nous, il convient toutefois de rester prudent, d'éviter toute perte de contrôle et d'appliquer les leçons du passé.

Avez-vous porté le point en CIM Santé pour un travail coordonné ?

Quelles ont été vos actions pour prévenir une explosion des cas de covid, comme en Chine ? Avez-vous demandé des analyses spécifiques, pour le territoire wallon, des infections covid afin de pouvoir y observer des variations suite aux levées des restrictions chinoises et agir rapidement le cas échéant ?

L'Union européenne étant favorable à une approche coordonnée des politiques de *tracing* et de *testing*, de nouvelles mesures adaptées sont-elles envisagées ?

Le nouveau sous-variant d'Omicron, qui est majoritaire à Pékin, le variant BF.7, qui est considéré comme beaucoup plus contagieux, a-t-il déjà été détecté par l'AViQ ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser ses questions.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, les cas de grippe sont toujours en hausse, et, selon Sciensano, on est bien dans le cadre d'une épidémie. Le Conseil supérieur de la santé conseille de se faire vacciner contre la grippe. Les hôpitaux souffrent énormément de cette triple épidémie, la grippe, la bronchiolite et le covid.

Vous aviez annoncé une campagne de vaccination mi-octobre. Quels en ont été les résultats ? Quand on

voit les chiffres actuels et la situation assez compliquée dans les hôpitaux, estimez-vous que cette campagne soit une réussite ? À travers la campagne, avez-vous réussi à convaincre les personnes non encore vaccinées ? Combien de doses ont pu être administrées ?

Comment expliquez-vous ce nouveau chaos dans les hôpitaux ? N'a-t-on pas tiré les leçons des expériences passées liées au covid ? On est encore une fois avec des soignants qui subissent une pression extrême.

Du 30 décembre au 5 janvier, les hôpitaux belges ont admis quotidiennement 96 malades du covid-19. De plus, 1 506 personnes porteuses du virus sont hospitalisées et en moyenne 865 contaminations sont enregistrées chaque jour. Chez nous, les chiffres sont heureusement en baisse. Mes collègues ont parlé de la situation chinoise qui est confrontée à une vague de contaminations sans précédent depuis trois ans. En raison du pic d'infections et au système de santé surchargé de la Chine, en raison de la fin de la politique zéro covid, la Belgique déconseille les voyages non indispensables en Chine.

Le Fédéral a pris position par rapport aux avions en provenance de Chine et au risque de propagation de la maladie avec des variants éventuels.

Quelle est la position du Gouvernement wallon face à une éventuelle reprise du covid ? Y êtes-vous préparés ? En tant que ministre wallonne de la Santé, comment entendez-vous réagir ?

Avez-vous réfléchi au retour de certaines mesures ? Lesquelles ? Sous quelles conditions ?

Quel est l'état de la vaccination aujourd'hui ? La campagne automnale est terminée, quelle est la suite prévue ? Les publics « fragilisés » visés par cette campagne ont-ils été vaccinés ? Quel pourcentage de la population l'est ? Comment entendez-vous convaincre les réticents encore non vaccinés ? D'autant plus que les centres sont fermés et qu'il est plus difficile d'être vacciné. Pouvez-vous nous en dire plus sur les chiffres et leur évolution, les zones et publics davantage impactés ?

Quel est l'état de la situation dans les maisons de repos ? Les résidents seront-ils encore une fois les premiers visés par les éventuelles mesures ? Comment les protégerez-vous cette fois-ci ?

Êtes-vous en contact avec le Fédéral et les autres Régions ? La coordination des mesures est-elle organisée et prévue ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, comme mes collègues l'ont évoqué avant moi, le covid est toujours bien présent parmi nous. Avec la saison

hivernale, les épidémies de grippe et de bronchiolite viennent s'y ajouter. Cette situation implique une pression importante sur le secteur hospitalier et de soins et induit une charge de travail toujours plus conséquente pour les acteurs de la première ligne.

Durant ces dernières semaines, les contaminations au covid ont semblé continuer leur progression et inquiètent. Ces inquiétudes font échos aux situations observées à l'étranger. Je parle de la Chine, de l'Amérique du Sud, mais aussi, bien plus proche de chez nous, la situation que la France vit, où les hôpitaux semblent tirer la sonnette d'alarme.

Le nombre de variants continue aussi à augmenter, c'est normal, le virus circule. La question de la surveillance est donc toujours essentielle aujourd'hui pour déterminer quel variant va s'imposer sur un autre et les risques qui y sont liés.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui où en est la situation sur notre territoire wallon ? C'est toujours en commission, de manière très régulière, que l'on intervient ensemble sur la question du covid. Aujourd'hui, en début d'année, c'est l'occasion de refaire le point.

Quelles mesures sont envisagées sur notre territoire ou sur la Belgique pour prévenir une nouvelle vague ? Le système de *testing* qui est en cours aujourd'hui est-il toujours d'actualité ?

Au niveau national, avez-vous participé à des discussions avec votre homologue en charge de la santé, notamment les questions liées aux arrivages de gens venant de Chine ?

En ce qui concerne plus particulièrement la vaccination, sujet évoqué lors de notre dernière commission, celle-ci passe toujours bien par les pharmacies participantes et par les médecins généralistes. J'ai justement eu l'occasion de me faire vacciner ce samedi. Il y a un rapport de confiance avec son pharmacien, qui est une personne de confiance proche de nous. C'est toujours lui que l'on va voir pour acheter nos médicaments et pour discuter un peu de ce que l'on prend. C'était une excellente idée de faire travailler nos pharmaciens et nos pharmaciennes. C'est un bon échange très constructif.

Au niveau de l'organisation logistique, des échanges étaient en cours entre l'AViQ et les professionnels de la première ligne pour encore simplifier les démarches. Qu'en est-il aujourd'hui ? Envisagez-vous peut-être de revoir cette stratégie vaccinale, éventuellement des rappels à la population ?

J'ai plusieurs personnes âgées qui reviennent vers moi pour me demander s'ils vont recevoir une lettre pour une cinquième dose éventuelle. Avez-vous des retours des médecins généralistes et des pharmacies depuis que la vaccination se fait exclusivement dans

leurs mains ? Avez-vous rencontré des difficultés pour répondre à la demande depuis la fermeture des centres ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme mes collègues l'ont dit, la situation épidémiologique en Chine et ce qu'il s'y passe actuellement nous rappellent de manière inquiétante le début de la pandémie il y a près de trois ans.

Après les États-Unis et le Japon, plusieurs pays européens ont décidé de prendre des mesures en ordre dispersé pour les voyageurs en provenance de Chine, évoquant les nombreuses craintes liées à l'explosion de la pandémie dans ce pays qui compte 1,4 milliard d'habitants.

Comme l'indiquent plusieurs experts, ce n'est pas via une politique se résumant à quelques tests à la descente des avions venant de Chine que l'on peut espérer se protéger, mais plutôt par un dépistage systématique par PCR.

De plus, malgré une triple épidémie de maladies et syndromes respiratoires et des alertes répétées concernant la saturation des hôpitaux, force est de constater que la culture de la prévention et de la santé publique n'est pas encore acquise dans la population wallonne. Il suffit de regarder les transports en commun, les lieux de travail, les grandes surfaces, voire en pharmacie ou chez son médecin. Je suis étonnée de voir le nombre de patients rentrant dans une officine ou chez le médecin ne mettant même pas le masque. Je suis aussi surprise dans les transports en commun où, aux heures d'affluence, on est tous serrés les uns contre les autres. On éternue, on tousse et personne ne se tracasse, comme si de rien n'était. On ne met pas de masque. Il n'y a plus aucun souci. Pourtant, Dieu sait si le début de la pandémie nous a fortement marqués. Avec le confinement, on se demandait si l'on pouvait « revivre » normalement.

Si le rebond épidémique se confirme en Belgique, avec la fin de la situation d'urgence épidémique et de la phase fédérale du Plan national d'urgence, quelle est la stratégie préventive wallonne mise en place pour freiner au maximum la propagation de nouveaux variants ? On le sait, au plus il y a de cas, au plus il y a de risques de voir émerger de nouveaux variants. Quelles sont vos mesures covid en vigueur en 2023 en matière de vaccination, d'isolement, de port du masque, de maintien des gestes barrières, de dépistage des personnes cas contacts ou présentant les symptômes covid de suivi de l'épidémie ? Bref, quelles sont les différentes mesures qui seront mises en place ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, la situation épidémiologie en Chine est, vous vous en doutez bien, suivie avec attention par les différentes autorités sanitaires belges ou internationales.

Lors du Risk Assessment Group du 2 janvier 2023, les experts en charge d'analyser la situation épidémiologique en Belgique et à l'étranger ont décidé de conseiller des tests antigéniques rapides pour tout voyageur âgé de plus de six ans qui développe des symptômes respiratoires dans la semaine suivant le départ de Chine.

Une surveillance des eaux usées a été proposée et validée par les autorités politiques, par la suite, par le RAG ou le RMG qui l'ont proposé. Elle a été mise en place à Zaventem pour les vols venant directement de Chine. En plus de cela, il y a un test négatif prédépart qui est requis. La priorité est de regarder l'apparition précoce de nouveaux variants pour une surveillance génomique ciblée plutôt que sur un dépistage massif des voyageurs internationaux.

Concernant le risque d'une nouvelle vague, trois années de covid nous ont appris qu'il y a une alternance entre des vagues et des périodes de calme. C'est le comportement des phénomènes épidémiques, par nature.

La dernière évaluation de la situation épidémiologique du RAG du 11 janvier montre que les indicateurs liés à la circulation du virus sont tous à la baisse : on a une diminution des cas, on a une diminution du taux de positivité, on a une diminution des tests réalisés – en ce compris les autotests – et une diminution des hospitalisations, ainsi qu'une diminution dans les eaux usées. Les indicateurs comme la charge de travail des médecins généralistes et la présence virale dans les eaux usées montrent une tendance à la baisse. En cette phase de pandémie, les membres du RAG n'ont pas estimé nécessaire de modifier, pour le moment, la stratégie de *testing* et de *tracing* en Belgique.

Ensuite, l'expérience d'autres pays européens, comme l'Italie, montre que les premières analyses des voyageurs qui viennent de Chine n'ont pas fait apparaître de variants différents des sous-variants d'Omicron, dont les souches sont déjà en circulation dans notre pays. On a un variant BF7, qui est repris parmi les séquences isolées chez les voyageurs venant de Chine, mais il est en circulation en Belgique depuis déjà des mois. La première séquence détectée date du mois de mai de l'année dernière. Il ne représente que 4,4 % des échantillons qui ont été séquencés en semaine 52.

Le variant dominant en Belgique reste, pour le moment, le BQ1 – 76 % des citoyens positifs présentent

ce type de variant – tandis que le variant XBB ne représentait que 3,3 % des échantillons qui avaient été séquencés. Le XBB 1.5 a, quant à lui, été détecté une fois.

Ensuite, la situation épidémiologique apparue en Chine devrait avoir un impact très limité, d'après les scientifiques du *Risk Assessment Group*, en raison du taux de vaccination relativement élevé dans notre pays. Vous évoquiez, Mme Sobry, une différence avec la Chine. On estime, d'après les informations que l'on essaie d'avoir, que le taux de vaccination en Chine n'est pas du tout identique au grand taux de vaccination présent sur le territoire européen, et singulièrement en Belgique et en Wallonie. Cette vaccination, couplée à l'immunité naturelle, est la défense la plus efficace. Avoir contracté le virus et être vacciné sont donc les meilleures immunités pour éviter de recontracter des formes sévères du covid.

La campagne de vaccination d'automne qui a été lancée en septembre a permis d'atteindre une couverture maximale de 59 % de la population wallonne des personnes âgées de 65 ans et plus. Les scientifiques du Risk Assessment Group nous avaient expliqué que, si l'on vaccinait 50 % des plus de 65 ans – ce qui était leur recommandation initiale –, cela permettrait de casser une éventuelle surcharge au niveau des hôpitaux et d'éviter que des reports ne soient réalisés dans les hôpitaux. Cela a été le cas et nous sommes satisfaits de ce point de vue là.

Pour l'instant, une nouvelle campagne généralisée n'est pas recommandée, mais la situation peut être adaptée selon l'évolution des données de surveillance. Pour le moment, le citoyen qui le souhaite est tout à fait libre de bénéficier de cette vaccination via son généraliste ou son pharmacien, que ce soit en primo-vaccination ou en rappel. Des projets pilotes et enquêtes de satisfaction ont permis d'anticiper les problèmes éventuels. L'offre est suffisante pour combler les demandes.

Pour toucher la population qui est la plus réticente, le Gouvernement a misé sur l'implication des professionnels de la première ligne et de soin dans tout le processus de participation, y compris en sensibilisant les citoyens. C'est comme cela que 700 pharmacies sont disponibles en Wallonie pour vacciner tout citoyen à partir de 12 ans. En faisant participer les médecins généralistes aussi, les infirmiers à domiciles, les pharmaciens, le citoyen se sent davantage en confiance dans cette période-ci de l'épidémie et il est plus ouvert à l'offre vaccinale de proximité.

Par ailleurs, les vaccins adaptés à la souche Omicron et ses sous-variants permettent de renforcer la barrière immunitaire contre ces souches qui circulent dans la majorité du pays.

Pour ce qui concerne le secteur des aînés, le dernier avis du RAG montre une diminution des cas en maisons de repos ainsi qu'en maisons de repos et de soins, chez les résidents et parmi les membres du personnel, ainsi qu'une diminution des hospitalisations et des *clusters*.

La Cellule de surveillance des maladies infectieuses, en collaboration avec les OST – ces équipes qui circulent entre les hôpitaux et différentes structures, avec un médecin, un infirmier et une fonction de support – reste vigilante à la situation épidémiologique dans les institutions d'hébergement et de soin de Wallonie.

La surveillance du covid est bien organisée. Elle fait l'objet de communications régulières, systématiques, vers le ministre-président au travers de la transmission d'un rapport du RAG qui arrive chaque semaine ; via aussi le centre national de crise, dès lors qu'il est validé par le RMG. Le dispositif de surveillance est constitué par le RAG et le RMG, sans que la CIM ne doive être systématiquement saisie. Ces organes se réunissent au moins chaque semaine puis autant de fois que la situation le requiert.

En termes de mesures préventives, les personnes symptomatiques sont testées avec un test rapide antigénique et non plus par PCR. Il peut être employé en cas d'investigation de *clusters* ou pour le dépistage d'un cas suspect avec risque de développer une forme sévère de la maladie.

L'isolement a une durée variable et s'applique tant aux personnes symptomatiques, à partir du début des symptômes, qu'asymptomatiques, à partir de la date de la réalisation du test. Les durées de l'isolement, en cas de test positif, sont reprises sur le site de Sciensano.

Au vu de la situation épidémiologique, le *testing* systématique et la quarantaine des personnes cas contact n'est pas recommandé, sauf en cas d'apparition des symptômes.

Le port du masque reste obligatoire dans les institutions de soins, en consultation médicale aussi et dans les pharmacies. Dans les autres situations, le masque buccal reste une recommandation avec les gestes barrières pour les personnes les plus fragiles. La boîte à outils destinée aux établissements wallons reste d'application – je pense principalement aux maisons de repos – et le plan interne d'urgence est activé selon l'estimation de l'établissement et des experts. Les gestes barrières font toujours l'objet d'une communication régulière à travers les médias et à travers le portail de l'AViQ pour les professionnels de l'aide et du soin et pour la population en général.

Le marché public du *call center* a été renouvelé pour 2023 afin de faire face à toute évolution qui nécessiterait d'informer la population de manière individuelle et de répondre à ses questions.

Depuis plusieurs années, l'AViQ organise une campagne d'informations annuelle sur la grippe saisonnière et la vaccination en Wallonie. Au 6 janvier, 500 000 vaccins contre la grippe ont été distribués par les pharmacies wallonnes, dont 74 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Ces données concordent avec celles des deux années précédentes, à savoir 547 000 vaccins en 2021 et 498 000 vaccins en 2020.

La facturation dans certains hôpitaux s'explique par la combinaison de la grippe, des virus respiratoires et du covid. Ceci entraîne de la charge pour le personnel du soin et l'absence de celui-ci qui se retrouve malade. L'impact des absences de longue durée et des pénuries du personnel participe à la saturation de certaines institutions qui sont amenées à fermer des lits dans les unités de soins. Il s'agit de l'un de nos points d'attention. Ce n'est pas le cas que dans les hôpitaux, mais également dans d'autres institutions de soins de Wallonie et d'autres régions.

Dans ce secteur, il y a un contrecoup puisque le personnel a été sollicité et est à bout de forces. Il est allé puiser dans ses réserves pendant plus de trois ans avec un stress immense et une attente qui reposait sur ses épaules pendant très longtemps. On se retrouve des personnes qui ont des chocs post-traumatiques, des absences et des burn-out plus importants dans ces secteurs que dans d'autres. C'est une réalité à laquelle sont confrontés tous les établissements de soins.

Les épidémies sont observées chaque année. L'exception des deux dernières années s'explique par les équipements de protection systématisés. Le réseau hospitalier n'est pas surchargé, même s'il est sous tension en raison des éléments que je viens d'expliquer. Un monitoring permanent est opéré par les médecins inspecteurs d'hygiène fédéraux et est réalisé par le Fédéral avec les entités fédérées dans le groupe Surge Capacity.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Il est vrai que, dans l'inconscient collectif, le covid semble presque déjà oublié. Depuis l'été dernier, je crois, avec la dernière petite vague, la situation est plutôt stable, notamment en raison de la couverture vaccinale assez importante chez nous, de l'immunité collective et de la plus faible dangerosité des variants actuels. Cependant, toute variation de ces éléments pourrait entraîner une nouvelle vague, voire un retour de l'épidémie. On sait à quel point cela peut aller vite. Il faut ester prudent par rapport à ce qu'il se passe en Chine.

Je vous remercie d'avoir fait le point et d'avoir fait état de tous ces indicateurs dont vous disposez. Ceux-ci confirment que le covid est bien sous contrôle chez nous et ils permettent aux scientifiques d'être relativement confiants par rapport au risque relatif à ce qu'il se passe en Chine.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour les éléments de réponse et les chiffres rassurants.

Sur le terrain, les médecins que j'ai pu rencontrer encore dernièrement estiment que la grippe est plus dangereuse aujourd'hui que le covid et ses variants qui sont actuellement en train de circuler. Ils conseillent plus la vaccination contre la grippe qu'éventuellement la quatrième ou la cinquième dose, à tel point que l'écho m'est revenu de certains médecins de ma région qui se demandent si, par rapport à l'utilisation du masque, ils n'ont pas été un peu oubliés au niveau de la Région wallonne puisque, apparemment, en Flandre, le port du masque n'est plus obligatoire dans les institutions de soin – chez les médecins généralistes et autres.

Or, chez nous, cela continue. Ils se demandent donc si l'on n'a pas oublié que, à un moment donné, le point devait être soulevé. Beaucoup d'entre eux estiment que cette utilisation du masque n'est plus nécessaire. Ceci est donc un retour de terrain que je vous partage. J'entends au travers de vos chiffres et de remarques que, dans les milieux des soins, il est utile de continuer. Je voulais néanmoins soulever le fait que cela a apparemment été supprimé dans les autres Régions. Soyons-y attentifs.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir répondu à nos multiples questions, qui nous enrichissent chaque fois lors de cette commission. Une réponse à une question que nous n'avions pas posée, c'est une réponse que nous obtenons en plus. Je vous remercie de suivre pour nous avec autant de force ce dossier qui nous préoccupe depuis trois ans.

J'entends que l'on doit être rassurés par rapport aux chiffres et aux différents indicateurs que vous avez soulevés. C'est une partie de la responsabilité de chacun des citoyens de ce pays de continuer à porter le masque si l'on est malade, de le porter quand on va voir un médecin généraliste, de le porter quand les services publics de transport sont bondés. C'est une marque de fraternité que l'on a avec l'ensemble des personnes et il revient à chacun de se l'imposer.

C'est un dossier que l'on continuera à suivre puisqu'on le suit déjà depuis trois ans.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour les différents éléments apportés aujourd'hui qui nous a permis de faire le point, que ce soit au niveau de la situation du covid comme de la grippe.

Comme le disait ma collègue, Mme Vandorpe, il est vrai que c'est la grippe qui a « pris le dessus » sur le

covid, parce qu'on l'avait oubliée depuis deux ans. Avec les gestes barrières, la grippe avait « disparu ». Nous sommes au mois de janvier, il n'est pas trop tard pour se faire vacciner. On peut connaître parfois au mois de février des pics épidémiques hyper importants et qui peuvent être graves.

Concernant la grippe, en Flandre, je ne connais pas la situation. Comme ma collègue le disait, apparemment, le port du masque n'est plus obligatoire. C'est mon côté scientifique qui vous le dit : « Gardons cette obligation chez les médecins, dans les officines ». Ce n'est pas une obligation dans les transports en commun, mais à chacun de connaître ses sensibilités, d'être responsables et de le mettre si nécessaire. Une petite piqûre de rappel de temps en temps ne fait pas de tort en cette période hivernale.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE TEST DE DÉPISTAGE DU PAPILOMAVIRUS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le test de dépistage du papillomavirus ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, on a eu l'occasion d'apprendre, par voie de presse, en décembre, que les différents ministres de la Santé du pays se sont accordés en conférence interministérielle sur une nouvelle politique de dépistage du papillomavirus. Les femmes de 30 à 64 ans pourront bientôt bénéficier d'un test HPV tous les cinq ans à la place du frottis classique tous les trois ans.

Dans le cadre de vos compétences en matière de prévention de la santé, il vous appartient de faire en sorte que davantage de femmes soient effectivement dépistées. Les chiffres sont assez interpellants en Wallonie : plus de 50 % des femmes ne font jamais le frottis, même après une invitation. Ce chiffre est supérieur à celui de la Flandre.

Comment expliquez-vous ces statistiques ? Avez-vous des objectifs wallons chiffrés fixés par cette nouvelle politique ? Si oui, lesquels ? Comment comptez-vous vous y prendre pour les atteindre ?

Avez-vous élaboré une stratégie wallonne ? Quelles sont les actions ? Comment seront-elles organisées sur le territoire wallon ?

Dans les annonces faites, on dit « bientôt » ; cela veut dire qu'il n'y a pas de calendrier précis. Quand lancerez-vous officiellement cette nouvelle politique ? Allez-vous coordonner vos efforts avec vos homologues flamand et bruxellois ?

On apprend aussi qu'un budget de y est consacré. Quelle sera la part attribuée à notre Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la stratégie wallonne est fondée sur un projet pilote mené par un consortium interuniversitaire avec le CHU de Liège, le CHR de Namur et le Grand Hôpital de Charleroi dans le but de mettre en place un programme organisé de dépistage du cancer du col de l'utérus pour améliorer le taux de couverture de la population wallonne et de promouvoir les bonnes pratiques de prise en charge des frottis anormaux pour contribuer ainsi à l'objectif de continuité des soins.

Il faut néanmoins attendre la publication de l'avant-projet de décret relatif aux programmes de médecine préventive. Cette base légale permettra l'utilisation des données à caractère personnel – je pense en avoir parlé à l'occasion de la dernière commission – dans l'ensemble des programmes de dépistage. Il a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon en novembre dernier et poursuit sa route, en étant soumis à la consultation notamment de l'Autorité de protection des données. Ce n'est qu'après cet accord que le consortium sera autorisé à croiser les données afin de lancer les invitations au dépistage.

Dans l'intervalle, le projet pilote a permis de mettre en place la structure informatique en vue de collecter et d'échanger les données. En parallèle, le consortium a travaillé main dans la main avec l'ASBL O'YES pour établir une campagne de communication commune avec Bruxelles.

Dans la poursuite de ce projet, des réflexions sont déjà menées quant à la prise en compte de la nouvelle politique de dépistage du papillomavirus décidée en Conférence interministérielle Santé du 6 décembre dernier, qui sera d'application en 2024. Pour les femmes âgées de 30 à 64 ans, un test HPV est recommandé tous les cinq ans ; pour les 25 à 29 ans, un examen cytologique tous les trois ans reste conseillé.

L'AViQ et mon cabinet s'attachent à structurer l'ensemble des dépistages des cancers afin de leur donner une méthodologie transposable à chaque type de

dépistage, en réduisant l'éclatement actuel, tout en tenant compte de l'existant. Il s'agira aussi d'entamer une réflexion sur la manière dont les dépistages peuvent être améliorés, comme vous l'avez évoqué, avec les technologies disponibles à l'heure actuelle.

Je dirais que le frein principal via la protection des données a clairement mis un ralentissement dans cette politique que j'aurais souhaité mener et qui a été ralentie au fur et à mesure aux dépens de la santé et la prévention des gens. Je me plie au respect des règles. On modifie, le cas échéant, pour permettre que cette mission de santé publique soit mise en place.

Dans le cadre du plan E-Santé wallon, il est prévu que les données et les résultats des dépistages de diagnostic seront stockés dans un coffre-fort de plateformes numériques organisé par le réseau de santé wallon. Ce système permettra d'avoir accès au taux de dépistage réel dont une partie échappe actuellement.

Il est vrai que ce dispositif qui a été lancé et dont j'ai un peu fait écho dans les médias est, pour moi, un outil qui permettra d'améliorer la prise en charge de la santé des citoyens, de leur envoyer des informations quand, pour eux, se présente l'occasion de se faire dépister en fonction de leur profil pour qu'ils reçoivent une petite alerte pour s'y présenter, comme dans le cas de la vaccination contre le tétanos si c'est un rappel qui est nécessaire, en fonction de son profil, qu'un rappel lui soit envoyé pour qu'il se présente à la vaccination pour éviter ainsi de parfois que le temps ne s'écoule et que les prises en charge soient tardives si jamais il apparaissait qu'un cancer aurait pu être détecté à travers ces exercices de dépistage.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. On a une clarification par rapport aux dates, notamment, et aux différentes échéances. Par contre, je n'ai pas de réponse sur la répartition du budget de 40 millions d'euros annoncés. Je reste un peu sur ma faim, car c'est un élément important pour moi puisqu'un budget de 40 millions d'euros a été annoncé et l'on ne sait pas la répartition entre les différents niveaux de pouvoir.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA FIN DE
L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE)
PAR LES CENTRES LOCAUX DE PROMOTION
DE LA SANTÉ (CLPS) EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la fin de l'accompagnement des services de promotion de la santé à l'école (PSE) par les centres locaux de promotion de la santé (CLPS) en Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, un financement a été octroyé aux centres locaux de promotion de la santé en Wallonie pour accompagner les services PSE dans leur projet de service. Ceci a conduit à mettre en place les points d'appui Assuétudes et EVRAS par les services de la promotion de la santé à l'école.

Récemment, nous apprenions la fin de l'accompagnement des services PSE et des écoles par les centres locaux de promotion de la santé en Wallonie, impliquant la suppression des points d'appui.

Confirmez-vous cette information ? Avez-vous été consultée ? Pouvez-vous expliquer ce choix ?

Un autre opérateur s'est-il manifesté ou un appel à projets est-il prévu ? Comment les PSE vont-ils être accompagnés dans leur futur projet de service 2024-2030 ?

Êtes-vous en contact avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Quel est le rôle des centres locaux de promotion de la santé en Wallonie ? Que pouvez-vous dire des partenariats qu'ils entretiennent avec les PSE ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 14 mars 2019 définit la promotion de la santé à l'école et en reprend les missions.

Celles-ci sont assurées par les services de promotion de la santé à l'école pour l'enseignement subventionné et par les centres psycho-médico-sociaux pour les établissements relevant de la Communauté française. Il s'agit donc d'une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les centres locaux de promotion de la santé – au nombre de neuf sur notre territoire – ont vu leurs missions définies dans le décret du 3 février 2022 relatif à la promotion de la santé, qui prévoit :

- d'accompagner l'élaboration, l'implémentation, l'évaluation, l'ajustement et le renouvellement du plan ;
- d'accompagner les acteurs en promotion de la santé de leur territoire sur le développement de projets agissant sur les déterminants de la santé.

Dès lors, les points d'appui EVRAS et Assuétudes sont intégrés dans ces missions tout comme le budget qui leur est octroyé actuellement, ce qui pérennise en quelque sorte leurs actions. En effet, leur financement est basé sur une subvention globale et une subvention variable.

Par ailleurs, les CLPS auront une mission supplémentaire de coordination des activités EVRAS, notamment dans les écoles, qui est le fruit de l'accord de coopération sur la généralisation de l'EVRAS. Un budget a été dégagé pour cette mission, à savoir : 0,5 ETP par CLPS. Actuellement, cet accord est passé en première lecture dans les trois gouvernements : COCOF, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, outre les protocoles d'accord déjà existants entre l'Agence et l'ONE, le comité de pilotage du plan WAPPS comptera en son sein, en tant qu'invité permanent, un représentant de l'ONE.

Les PSE ont toujours la possibilité d'avoir accès aux centres de documentation des CLPS et au prêt d'outils. Les CLPS sont aussi en mesure de mettre en relation les PSE qui le souhaiteraient avec les opérateurs thématiques de la promotion de la santé afin d'optimiser la mise en œuvre de la programmation.

Enfin, en 2024, il serait utile de pouvoir assurer, au sein d'une même entité, la prise en charge de ces différentes thématiques. Ce sera sans doute plus efficace, plus optimal et plus rapide pour le développement des outils, même si les collaborations sont bonnes.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Nous avons fait un tir groupé et interrogé également vos collègues en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Linard disait notamment qu'elle avait pris contact avec l'AViQ, qui s'était montrée rassurante quant à la poursuite de cette collaboration et qui avait confirmé que c'était plutôt la

manière dont les missions des CLPS avaient été libellées qui avait été modifiée. Sur le fond, les CLPS restaient bien des points d'appui EVRAS et Assuétudes pour les écoles, les centres PMS et les services PSE.

Les propos sont donc assez rassurants puisque l'on sait que ce sont des dossiers assez importants et que le travail fourni par ces différents acteurs, que ce soient les CLPS, mais aussi les PSE et les PMS est essentiel, que leur collaboration est donc très importante et qu'il faut donc pouvoir les soutenir également en termes financiers.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
RAPPORT DES STRATÉGIES CONCERTÉES
COVID WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport des stratégies concertées covid Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, on parlait tout à l'heure du covid et de la situation aujourd'hui. On a ici le rapport de la Fédération wallonne de promotion de la santé sur les stratégies concertées covid en Wallonie.

La pandémie de covid-19 a contribué à l'accentuation des inégalités sociales déjà existantes en matière de santé, en atteignant de manière disproportionnée les groupes les plus fragilisés.

En mai 2021, le Gouvernement wallon a initié les stratégies concertées covid afin de répondre à des objectifs transversaux de prévention, de réduction des risques et de promotion de la santé. Le dispositif a été construit pour allier les niveaux d'intervention sur le plan local et régional et envisager des réponses à la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la santé et ses déterminants.

La Fédération wallonne de promotion de la santé a présenté en décembre le rapport de ce dispositif.

L'une des conclusions est « la nécessité d'assurer une mémoire collective des enseignements qui ont pu être tirés de la gestion de crise ». La Fédération wallonne insiste sur l'importance de l'évaluation de mesures et actions politiques de toutes natures. Y

travaillez-vous ? Où en sont les diverses évaluations ? Un rapport d'évaluation plus large ou un répertoire de bonnes pratiques est-il en cours d'élaboration ? Si oui, comptez-vous nous le présenter prochainement ? Cela fait aussi des mois que je reviens sur l'évaluation du CST. Est-ce qu'elle nous sera présentée un jour ? On a cette attitude de l'autruche, finalement.

Le rapport insiste aussi sur le fait de « travailler dans une véritable dynamique de prévention qui lutte contre les causes menant aux situations dramatiques ». On sait que vous y êtes sensible. Des actions sont menées ; je pense au projet de lutte contre la précarité menstruelle, au soutien au secteur de l'aide alimentaire, et cetera. On sait que vous y êtes attentive.

Cependant, la Fédération wallonne de promotion de la santé souligne aussi l'importance d'identifier et d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et les facteurs structurels afin de réduire le recours à ces actions curatives. Quelle est votre position face à cette conclusion de la Fédération wallonne de promotion de la santé ? Au-delà des actions curatives, comment estimez-vous vous attaquer à la base du problème ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les projets dans le cadre des stratégies concertées covid-19 viennent de se terminer au 31 décembre. On attend, pour chacun d'eux, leur rapport ainsi que le rapport final de coordination qui devraient nous parvenir d'ici la fin février.

À ce stade, on ne peut pas tirer toutes les conclusions, mais on a déjà fait le travail pour prendre en compte les éléments du diagnostic que vous citez dans la programmation qui s'étale de 2023 à 2027. C'est un outil qui met en œuvre le Plan de prévention et de promotion de la santé, et qui permet de répondre à la préoccupation de la Fédération wallonne de promotion de la santé ; puisque c'est un outil qui va prendre en compte tout particulièrement l'importance d'identifier et d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et les facteurs structurels, dans un cadre, pour la première fois, avec les budgets relatifs à la promotion de la santé qui ont été largement augmentés. Une évaluation globale du dispositif est prévue dans les prochaines semaines.

La mise en œuvre de la programmation et la mise en place du comité de pilotage pluridisciplinaire du Plan de prévention et de promotion de la santé vont permettre de déployer les actions de promotion de la santé de tous les Wallons, et notamment dans le cadre de l'axe dédié aux maladies infectieuses.

Sur le CST, l'évaluation aujourd'hui est compliquée, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, puisqu'il aurait fallu comparer la situation avec et sans CST, ce qui n'a pu être réalisé dans le contexte que l'on a connu. La question est effectivement récurrente.

L'AViQ a mis en place deux mesures majeures :

- un portefeuille de projets dénommé « Gestion du risque épidémique » ;
- une cellule de crise qui a été renforcée – que ce soit en personnel ou en ressources – qui collabore pour le moment avec les OST – ces groupes qui circulent au bénéfice des institutions wallonnes avec un médecin, un infirmier et une fonction support – dont la pérennisation est en cours. J'avais souhaité que ce soient d'abord des projets-pilotes pour permettre à ces structures de canaliser les objectifs qu'elles poursuivaient avant de pouvoir légiférer. On va pouvoir les pérenniser.

Enfin, une évaluation indépendante de la gestion de la crise débute dans les prochains jours, dans un cadre interfédéral, à la demande de la Belgique, avec l'OCDE. Cela ne vous aura pas échappé, car vous avez sans doute lu la presse ou été informée par les collègues fédéraux. Il est évident que la Région wallonne y participera.

Je voudrais insister sur la complémentarité des actions et des stratégies afin de disposer d'un arsenal préventif pour réduire les risques et éviter de devoir agir en dernier recours sur le plan curatif. La stratégie du Plan de promotion de la santé, qui a été initiée par ma prédécesseure, permettra de travailler bien davantage sur du préventif que sur curatif. C'est un objectif louable et ambitieux que, j'espère, nous poursuivrons à travers les dispositifs que nous avons mis en place.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour les éléments de réponse et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour les informations plus précises sur les évaluations en cours.

Il faut avoir une attention particulière sur le préventif par rapport au curatif. On sait qu'il faut arriver au curatif à un moment, mais que toute la prévention est essentielle. On sait que vous y êtes attentive.

Par rapport au CST, je suis contente d'entendre, enfin, une vraie réponse. On a toujours dit : « On est occupé, on doit voir, cela va venir ». Au moins, ici, on nous dit : « Ce sera très compliqué à faire parce que l'on n'a pas de comparatif ». Au moins, désormais, on a une réponse claire, à savoir que vous n'arrivez pas à faire cette évaluation du CST.

QUESTION ORALE DE MME AHALLOUCH À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN SANTÉ MENTALE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ahallouch à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prise en charge des patients en santé mentale ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, la santé mentale est un devenu un sujet de préoccupation central dans nos sociétés. Treize pour cent des Belges sont en dépression et une personne sur trois souffre d'angoisse passagère.

Il semblerait que de nombreuses études démontrent que les patients atteints de troubles psychologiques bénéficient d'une prise en charge moindre en ce qui concerne des plaintes somatiques. Pour le dire autrement, lorsqu'une personne va chez le médecin avec des maux de dos ou de ventre, les praticiens rencontrés ont tendance à relier ce symptôme à la santé mentale du patient. De ce fait, la prise en charge n'a pas lieu de manière adéquate et le diagnostic peut être retardé.

Caroline Depuydt, qui est psychiatre et administratrice de l'ABSyM, attirait l'attention sur ce phénomène dans un article de la *DH* du 4 janvier dernier. Elle préconise de libérer la parole autour de ce phénomène et va jusqu'à parler de psychophobie.

Dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale, adoptée fin octobre en première lecture, prenez-vous en compte ce phénomène de psychophobie ? Sinon, pour quelles raisons ?

Avez-vous organisé la concertation avec le secteur pour définir les priorités de la réforme avant son adoption en première lecture ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Comment allez-vous assurer une meilleure prise en charge des problèmes de santé mentale afin qu'un diagnostic précoce puisse être établi et donc qu'une prise en charge plus tôt soit assurée par les services financés par la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, il s'agit d'un problème qui a aussi attiré mon attention. J'ai eu l'occasion de voir ces articles de presse qui évoquaient ce phénomène, qui était connu et qui est mis en lumière médiatiquement.

Un avant-projet de décret comprend un plan stratégique des soins en santé mentale. La psychophobie, si elle ne se retrouve pas dans le texte du décret en tant que tel, est liée à plusieurs aspects de cet avant-projet.

Tout d'abord, les questions d'inclusion et de non-discrimination des usagers en santé mentale se retrouvent dans le plan stratégique. Ce sont des difficultés mises en lumière par les professionnels du soin, dont celle que vous avez citée. Ce plan stratégique a pour but de réaliser le diagnostic de situation relatif à l'état de santé mentale de la population de la région de langue française, de fixer les objectifs de santé mentale et de guider les actions et les stratégies à mettre en œuvre en matière de santé mentale.

Par ailleurs, il y a l'organisation de la première ligne. J'ai expliqué tout à l'heure que Proxisanté venait de clôturer son aspect participatif le 17 décembre dernier au Parlement et avait décidé de travailler à son organisation de la première ligne, avec un aspect qui concerne le dépistage précoce des troubles psychologiques en alliant les professionnels de la première ligne, comme les médecins généralistes, et les professionnels de la santé mentale.

On a travaillé davantage sur la connexion avec la santé mentale qui est présente dans l'organisation de la première ligne également parce que c'est l'un des points importants, notamment en termes de prévention et en termes de reliance entre les professionnels de l'aide et du soin.

Les professionnels de la première ligne, les médecins généralistes, les professionnels de la santé mentale, que ce soit des prestataires médicaux spécialisés qui exercent en cabinet ou dans des services de santé mentale, des polycliniques ou des hôpitaux, ont travaillé pour envisager un parcours de soins adapté avec le réseau et coconstruit avec le patient.

La formation continue des médecins généralistes en matière de santé mentale et l'appui à leur apporter constitueront un point d'attention. Un message important dans Proxisanté et dans l'organisation de la première ligne est que des informations doivent circuler entre les professionnels de soins, qui sont aujourd'hui méconnus de certains autres professionnels. Les informations qui vont circuler, les sensibilisations, ce que l'on appelle les GLEM dans le langage fédéral,

pourront être une vraie plus-value dans l'organisation du soin de première ligne en Wallonie.

Le Centre de référence en santé mentale a inscrit et continuera à inscrire dans son plan d'action la déstigmatisation en santé mentale que vous relayez. Le travail sur la rédaction des modifications à apporter se réalise en collaboration avec les opérateurs concernés.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse.

Je retiens qu'un vrai travail de fond est fait par rapport à ce travail de déstigmatisation des personnes ayant un problème de santé mentale. Je rappelle que les chiffres sont particulièrement interpellants – on en a encore parlé récemment dans la presse. Les chiffres des dépressions et de burn-out ont explosé de près de 45 % dans notre pays.

Je suivrai donc cela avec attention, notamment en ce qui concerne les informations qui circulent de manière plus fluide entre les professionnels que sont les médecins généralistes ou des spécialistes en santé mentale dans le parcours du soin du patient.

Je tenais à attirer votre attention sur ce point parce qu'il rappelle l'effet de la fibromyalgie. Cette maladie « n'existait pas » pendant très longtemps, donc les personnes qui souffraient de ce syndrome ont galéré pour être reconnues. Puis, du jour au lendemain, tout le monde était devenu fibromyalgique, c'est-à-dire que quand on n'arrive pas à trouver une cause à des plaintes, c'est forcément la fibromyalgie. Pour une personne qui se retrouve avec ce diagnostic, il est très difficile de parler d'autres douleurs.

Ce travail est donc particulièrement important, et nous le suivrons avec attention.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
MANIFESTATION DU SECTEUR NON
MARCHAND PRÉVUE LE 31 JANVIER 2023 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la manifestation du secteur non marchand prévue le 31 janvier 2023 ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, le 19 décembre, les syndicats lançaient en front commun la campagne « À la recherche du collègue fantôme », qui vise à dénoncer les difficultés du secteur non marchand. Ce 31 janvier, ils seront dans les rues de Bruxelles pour faire entendre leurs voix.

Le secteur souffre depuis de nombreuses années d'un manque croissant d'activité qui a mené à une importante pénurie dans de nombreux métiers du social et de la santé. La charge de travail est écrasante, si bien que beaucoup de travailleurs passent à temps partiel pour pouvoir tenir le coup. Prenons l'exemple des aides-soignantes : être à temps plein n'est pas tenable pour beaucoup quand on voit la charge physique que représente leur métier. Il faut par exemple porter des personnes pour les transférer du lit au fauteuil, et bien souvent seul alors qu'il faudrait être deux ou utiliser un palan.

Le salaire est peu attractif et les horaires sont variables et flexibles pour de nombreux travailleurs du non-marchand. Ils travaillent avec de l'humain, or la charge psychique est immense et les burn-out fréquents.

Durant la crise du covid-19, on a aussi pu voir les chiffres de syndromes de stress post-traumatique augmenter dans certaines professions, notamment dans des maisons de repos qui ont connu des situations catastrophiques. Les bancs des écoles d'infirmières sont vides et les classes ne se remplissent pas suffisamment. Les contrats sont bien trop souvent à durée déterminée, ce sont des flexi-jobs, de l'intérim, et les contrats à durée indéterminée se font rares, ce qui n'offre aucune stabilité aux jeunes qui souhaiteraient se lancer dans une carrière dans le secteur. Découragés par les conditions de travail, les jeunes ainsi que d'autres travailleurs désertent le secteur ou se réorientent.

Or, ce secteur du non-marchand, des soins de santé et du social a su démontrer son importance plus d'une fois. Il est évident pour nous que ces travailleurs qui prennent soin des autres méritent d'être traités avec dignité.

Comment vous positionnez-vous face aux demandes des organisations syndicales ? Comment expliquez-vous que les accords du non-marchand, avec les 260 millions d'euros accordés au secteur, n'aient pas permis d'améliorer la situation en matière de pénurie de main-d'œuvre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nous avons des accords du secteur non marchand historiques, qui n'ont jamais été aussi hauts ; plus de huit fois supérieurs à ce qui avait été initié dans le cadre du précédent

accord. Ces accords permettent de remercier et de valoriser tous les travailleurs, principalement des travailleuses, qui ont travaillé au service des personnes les plus faibles et qui ne font pas de bénéfices autres que le bien-être de la population et sa prise en charge en matière de santé, de santé mentale, de vieillissement, et de bien d'autres choses qui ne se monnaient pas. Ces accords sont en cours d'exécution après les négociations et mesures prises librement entre partenaires sociaux au sein des différentes commissions paritaires.

J'avais donné quelques balises en disant que le Gouvernement dégageait 260 millions d'euros annuels, de manière progressive pour revaloriser le salaire des travailleurs, pour travailler sur la pénibilité également. On arrivera à ces 260 millions l'année prochaine, hors indexation.

Troisième élément, permettre d'avoir des collègues supplémentaires pour rendre un service qui soit de meilleure qualité et permettre que la pénibilité soit moins forte pour ces travailleurs qui présentent, sur la base des différents retours qui m'ont été donnés, une fatigue qui s'accumule, dans le cadre de la crise sanitaire notamment, et depuis ma prise de fonction en général.

Les négociations, parfois et malgré les sommes considérables engagées, ont pris du temps pour des raisons qui appartiennent aux partenaires sociaux. Je me suis parfois interrogée, en me disant : dois-je m'en mêler, dois-je intervenir dans cet exercice de concertation à la belge et à la wallonne pour taper du poing sur la table ? Je leur ai signalé que je souhaitais que les montants soient déployés le plus rapidement possible puisqu'ils étaient disponibles. À l'exception de ce rappel, je les invitais à aboutir le plus rapidement possible, s'agissant de conditions salariales qui devaient avoir des impacts sur des dizaines de milliers de travailleurs.

Si je suis, tout comme vous, très préoccupée par la situation des travailleurs, je rappelle à cet égard que de 2021 à 2024, c'est-à-dire trois ans, la Région wallonne, en dehors des politiques structurelles, aura permis par cet accord un investissement cumulé de 710 millions d'euros au bénéfice des travailleuses des soins et du secteur social relevant de mes compétences.

Régulièrement, je rencontre des travailleurs et leurs représentants lors des situations portées à ma connaissance ou lors de visites de terrain. J'ai pris l'habitude d'associer les partenaires sociaux lors des travaux menés, car leur regard m'est extrêmement important, mais aussi complémentaire.

Ainsi, lors des difficultés rencontrées dans le cadre de la problématique ORPEA, j'ai entendu et tenu compte des observations et demandes des travailleurs et travailleuses qui représentent les différentes tendances des syndicats. J'ai écouté ce qu'ils m'ont dit et je l'ai

inclus dans des dispositifs réglementaires que j'ai eu l'occasion de présenter, sur l'hygiène et l'alimentation notamment.

Dans le cadre de Proxisanté, les syndicats et les fédérations d'employeurs sont associés à toute la démarche participative. Je ne sais pas si vous étiez présents aux vœux de certaines organisations syndicales qui ont salué l'importance que nous mettions et que je mettais à travailler de manière concertée avec elles.

Citons également le comité pilotage du marché public destiné à faire le point sur la situation financière des services d'aide aux familles et aux aînés : j'ai tenu à ce que les organisations syndicales participent à l'analyse de la même façon que les employeurs, en toute transparence et dans la confiance partagée.

Par ailleurs, mon attention se porte également sur la pénurie de personnel dans les maisons de repos. C'est un des points d'attention et il y a une forme de frustration puisque l'on n'a jamais mis autant d'argent au bénéfice des travailleurs et des travailleuses et de l'encadrement dans les maisons de repos. Pourtant, la situation aujourd'hui est criante parce que l'image a été détériorée, médiatiquement, dans l'actualité. Il y a aujourd'hui un déficit d'adhésion des professionnels de l'aide et du soin pour les maisons de repos. C'est un point qui faisait l'objet de toutes mes inquiétudes, parce qu'il y avait des normes à respecter et les normes sont souvent basées sur les aides-soignants. Il n'y a pas que des aides-soignants.

Dans un dispositif comme nous avons, je préfère discuter avec les organisations syndicales – ce que je fais depuis plusieurs semaines – pour m'assurer que l'on puisse étendre par exemple l'offre dans les maisons de repos, notamment à des éducateurs, pour s'assurer que le service soit réalisé.

Je préfère élargir plutôt que le service ne soit pas fait, parce que c'est un peu le chat qui se mord la queue. Les aides-soignantes présentes se disent qu'elles ont de moins en moins de collègues, parce que l'on n'arrive pas à avoir des aides-soignantes qui viennent dans les maisons de repos.

Comme les normes, c'est x aides-soignants, le travail, c'est moi qui me le chique, j'ai plus de boulot, c'est très pénible. Donc, je vais quitter le secteur.

Je veux arrêter cette saignée et redorer l'image dans les maisons de repos, parce que nous avons augmenté les conditions salariales, parce que nous avons changé les normes aussi en permettant notamment des requalifications maisons de repos et maisons de repos et de soins permettant l'engagement de kinés, d'ergothérapeutes, de logopèdes, de professionnels, comme les médecins coordinateurs, qui prestent plus d'heures et qui sont revalorisés également.

La commission de convention travaille pour le moment à la conclusion d'une convention qui permettra à ces établissements de maison de repos de disposer d'éducateurs A2, mais aussi d'assistants logistiques pour soulager le personnel de soins et lui permettre d'exercer ses compétences par une bonne répartition des charges tenant compte des spécificités de chacun pour concourir à l'amélioration de la prise en charge.

Chaque mesure adoptée à mon initiative prend en compte la voix des travailleurs, eu égard au contexte multicrisis que nous connaissons. Si chacun doit prendre, où qu'il se trouve – c'est à Bruxelles, le message est plutôt adressé sur le territoire sur lequel il se trouve, c'est-à-dire au Fédéral ou peut-être dans d'autres Régions –, vous devez aussi percevoir qu'il n'y a pas qu'un facteur de cause aux problèmes que nous connaissons ou une solution miracle face à de grands changements de société.

Je m'attelle à ces difficultés chaque jour et je continuerai à le faire jusqu'à la fin de cette législature au contact avec les organisations représentatives des travailleurs et au bénéfice de celles et ceux qui travaillent et qui rapportent bien plus à la société que ce qu'ils ne coûtent.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Vous l'avez dit, les accords du non-marchand ont permis d'injecter dans le secteur 710 millions cumulés, ce qui va permettre d'améliorer la situation des travailleurs. Si l'on prend par exemple les 260 millions par an prévus pour cette année ou l'année prochaine, il y a 110 millions d'euros pour les salaires, 110 millions d'euros pour les autres secteurs que les secteurs strictement soins de santé, et seulement 34 millions d'euros pour des mesures complémentaires en matière d'emplois supplémentaires. C'est un aspect.

Du côté des emplois, il va falloir trouver des initiatives. On a encore eu par exemple cette semaine un préavis de grève déposé dans une des maisons de repos de ORPEA à Lasne, parce qu'il manque un et demi temps plein de façon récurrente.

Vous avez annoncé des initiatives pour élargir le type de travailleurs qui pourrait être amené à rendre des services de type aide-soignant. Ce n'est pas seulement une question d'image du secteur qu'il faut améliorer, ce sont aussi les conditions concrètes de salaire et de travail. J'entends que vous y travaillez. Nous allons suivre l'affaire avec attention.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'OPINION
SEMESTRIELLE DE L'UNION WALLONNE DES
ENTREPRISES (UWE) À PROPOS DE L'EMPLOI
AU SEIN DE L'ÉCONOMIE WALLONNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'opinion semestrielle de l'Union wallonne des entreprises (UWE) à propos de l'emploi au sein de l'économie wallonne ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, l'Union wallonne des entreprises a publié en fin d'année son opinion semestrielle sur les évolutions conjoncturelles de l'économie wallonne. En ce qui concerne l'emploi, il en ressort que bien que l'emploi privé devrait rester stable au cours des six prochains mois selon les projections, le manque de main-d'œuvre reste un enjeu majeur pour la Région et l'un des facteurs influençant le plus la compétitivité des entreprises. Ce serait dû principalement à une inéquation des compétences des demandeurs d'emploi wallons par rapport aux besoins des entreprises ainsi qu'à une activation insuffisante.

Quelle est votre position par rapport à ce constat, et plus spécifiquement sur les causes de l'inéquation des compétences des demandeurs d'emploi par rapport aux besoins des entreprises ?

Pour l'Union wallonne des entreprises, il faut une meilleure orientation au niveau de l'enseignement et le FOREm doit aussi former plus de personnes qu'actuellement. Qu'en pensez-vous ? Comment augmenter durablement le taux d'emploi ?

Pourriez-vous faire le point sur ce que vous entreprenez pour combler l'inéquation des demandeurs d'emploi par rapport aux besoins des entreprises et éviter un tassement des perspectives d'embauche ?

Une réforme des aides à l'emploi et à la formation est en préparation par votre cabinet et l'administration. Celle-ci tient compte de ces constats. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les tensions rencontrées lors d'un recrutement ne résultent

évidemment pas uniquement d'une inadéquation des compétences des demandeurs d'emploi par rapport aux besoins des entreprises, ni même d'une activation qui serait forcément insuffisante. Les causes des pénuries ou tensions pour certains métiers sont multifactorielles. On vient d'en parler sur la question de l'aide et du soin.

Elles peuvent bien évidemment résulter d'une inadéquation entre les compétences recherchées et les profils des candidats, mais elles peuvent aussi être la conséquence d'une surévaluation du profil recherché par rapport aux besoins effectifs. Ce n'est peut-être pas une question sans fin, mais à tout le moins particulièrement complexe.

Les exigences en matière d'expérience professionnelle constituent, dans certains cas, un frein à l'insertion de demandeurs d'emploi disposant pourtant des compétences nécessaires à l'exercice de métiers en demande. Les causes de tensions sont également liées au manque d'attractivité de certaines professions qui peut provenir d'un manque de visibilité ou d'une vision erronée du métier ou résulter des conditions de travail et notamment des conditions de rémunérations ou de la pénibilité pour certaines fonctions.

C'est sur l'ensemble de ces facteurs qu'il convient de travailler afin d'apporter une réponse aux besoins du marché de l'emploi wallon, avec cette spécificité que nous avons en Wallonie des demandeurs d'emploi qui, pour moitié, ont au moins deux ans d'inactivité – ce qui rend les choses compliquées à la réactivation puisque cela nécessite toutes les mesures que nous avons prises, notamment les Territoires zéro chômeur longue durée, ou encore sur les Coups de boost pour lesquels la Wallonie a souhaité mettre des moyens supplémentaires via le Plan de relance pour remettre sur les rails des personnes très éloignées –, mais également des adultes qui arrivent sur le marché de l'emploi avec un taux de formation extrêmement faible.

Notre volonté et le travail réalisé permettent de mettre plus de gens dans des formations principalement en demande ou en tension, en sachant que nous avons un gap à la base. Si je regarde la situation au Danemark, les gens sont très qualifiés ; c'est beaucoup plus facile de les remettre à l'emploi. Cela prend plus de temps pour nous de faire ce travail. C'est d'ailleurs ce qui se retrouve dans le nouveau contrat de gestion voté à l'unanimité au niveau du FOREm.

Beaucoup de solutions différentes sont déployées, on agit avec plusieurs leviers différents pour améliorer ce taux d'emploi qui, sous cette législature, est passé de 63,7 % à 65,2 % malgré les crises que l'on a connues. On savait que l'on partait de très bas, on a continué à augmenter, et nous avons un taux de chômage qui a diminué en un an de 5,4 %.

On sait que malgré les difficultés conjoncturelles auxquelles on est confrontés, on doit mettre les

bouchées doubles pour améliorer cette situation. On a renforcé l'orientation tout au long de la vie, avec notamment des dispositifs des cités des métiers, on a renforcé des incitants vers les formations, avec mon collègue Willy Borsus, notamment celles qui mènent vers des métiers en pénurie ou à des fonctions critiques, avec des primes métiers en pénurie.

Plus récemment, on a doublé, à partir du 1er janvier, l'euro de l'heure de formation pour éviter que des gens se rendent moins en formation que précédemment. C'était une demande importante.

De nombreuses actions de promotion des métiers en pénurie et en tension auprès des demandeurs d'emploi, des jeunes et des étudiants sont également menées par le Service public de l'emploi. On peut aussi citer la mise en production, depuis septembre 2022, de nouveaux outils digitaux, notamment en matière de communication des opportunités d'emploi et de mise en visibilité de profils de candidats disponibles.

Vous me parliez tout à l'heure d'employeurs qui surévaluaient le profil dont ils avaient besoin. Le FOREm m'expliquait encore hier, à travers le contact que j'ai eu avec son administratrice générale, qu'ils allaient bientôt pouvoir lancer un dispositif permettant aux employeurs, quand ils lancent une offre d'emploi, d'avoir non seulement les candidats qui correspondent exactement au profil qu'ils ont défini, mais aussi tous ceux qui sont proches du profil qu'ils recherchent, afin d'élargir leurs opportunités d'emploi.

La réforme de l'accompagnement qui a été adoptée par le Parlement est en cours d'implémentation au sein du FOREm. Il va aussi contribuer à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi en Wallonie. C'est une réforme très importante qui vise à déployer de nouvelles modalités d'accompagnement adaptées à la situation de chaque individu et du marché de l'emploi, ainsi qu'à notre environnement socio-économique.

Outre les importants travaux en cours en matière de formation en alternance, on avance aussi pour renforcer la formation en milieu de travail pour répondre davantage aux besoins des entreprises et des stagiaires. Sur la formation en alternance, un projet de décret a été adopté en première lecture par le Gouvernement à la fin de l'année passée, et la réforme du dispositif PFI passera en première lecture au Gouvernement la semaine prochaine.

S'agissant de votre très vaste question sur l'intégralité du bilan pour essayer de remédier à la pénurie et d'augmenter le taux d'emploi, ce qui est au cœur de notre Déclaration de politique régionale, je peux vous confirmer que l'on continue à travailler avec le groupe des partenaires sociaux pour revoir les dispositifs d'aide à la formation des travailleurs, pour les recentrer vers les objectifs initiaux et favoriser le

renforcement des compétences porteuses pour le marché de l'emploi de la Région wallonne et son développement.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir répondu à cette très vaste question en rappelant un certain nombre de causes multifactorielles de la situation que l'on connaît et de cette complexité, et en ayant développé la corrélation entre le taux d'emploi et le taux de formation. Je pense qu'il s'agit en effet d'une question assez centrale qui détermine beaucoup de choses liées à notre Région. Je vous remercie d'avoir précisé et rappelé ce que votre Gouvernement est en train de réaliser en la matière.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MANQUE
DE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR
RÉDUIRE LE NOYAU DUR DU CHÔMAGE EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le manque de politique volontariste pour réduire le noyau dur du chômage en Wallonie ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, malgré le contexte économique ingrat et incertain, le Gouvernement fédéral se donne toujours pour cap de faire progresser le taux d'emploi pour atteindre 80 % en 2030. Ce pari dépend évidemment de la mobilisation des politiques menées à tous les niveaux de pouvoir, notamment en Wallonie. À cet égard, l'objectif de la DPR wallonne peut sembler fort modeste ou fort ambitieux, selon les points de vue : 68,7 % en 2025 contre 63,7 % en 2019.

Selon l'IWEPS, le taux d'emploi des 15-64 ans atteignait à peine 59,6 % en 2021.

Le sujet est sensible : un courant dominant en Flandre, exprimé par le Premier ministre lui-même, prône de moduler la solidarité et les transferts intrafédéraux en fonction des progrès réalisés par les Régions en termes de taux d'emploi.

Nous observons que vos efforts se focalisent sur la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et

l'insertion rapide des demandeurs d'emploi les plus employables. Il s'agit certainement d'une priorité économique, et nous la soutenons.

Néanmoins, la Wallonie pâtit d'un noyau dur. Près de 50 % de nos demandeurs d'emploi sont peu qualifiés et éloignés de l'emploi depuis plus de deux ans. Des efforts doivent aussi se concentrer sur cette réalité. À vrai dire, nous ne les distinguons pas vraiment.

Madame la Ministre, pouvez-vous me donner vos objectifs quant aux politiques en cours ou en chantier pour insérer les publics les plus éloignés de l'emploi et contribuer à la hausse de notre taux d'emploi ?

La formation n'est pas tout. La possibilité de se rendre utile, d'œuvrer à des services à la collectivité, entretient ou régénère l'employabilité. Pouvons-nous espérer de nouvelles initiatives en ce sens, notamment en collaboration avec les pouvoirs locaux et le tissu associatif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, augmenter le taux d'emploi est sans doute l'un des meilleurs moyens, pour un pays ou une région, de travailler à l'émancipation de sa population. Je crois beaucoup à l'émancipation par le travail. Nous devons améliorer ce taux d'emploi malgré l'adversité à laquelle nous avons été confrontés, malgré deux ans de fermeture du secteur économique, et malgré le fait que nous ayons du mettre aussi dû mettre en suspens de très nombreuses formations économiques malgré le fait que nous ayons aussi dû mettre en suspens de très nombreuses formations – certaines pouvant se faire à distance et d'autres non – pendant ces deux années, et malgré le fait que nous soyons aujourd'hui confrontés à des difficultés liées notamment à l'inflation, à l'augmentation et aux conséquences que cela peut avoir sur le pouvoir d'achat des gens, en ce compris des pouvoirs d'achat des plus faibles qui doivent aujourd'hui pouvoir se rendre et continuer à se rendre dans des centres de formation ou bien pouvoir postuler à un emploi pour lequel parfois il y a des conditions, notamment en termes de voiture ou de dépenses dont les gens ne disposent pas.

En l'occurrence – je vais peut-être contextualiser –, le taux d'emploi du groupe des 20 à 64 ans a atteint 65,2 %, comme je l'ai évoqué dans la question précédente, en moyenne en 2021. Selon les dernières informations, le taux d'emploi atteint un palier de 65,9 % au troisième trimestre 2022, ce qui veut dire que nous serions passés de 63,7 à 65,9 % sous cette législature, donc 2,2 % d'augmentation de taux d'emploi.

Concernant les chômeurs de longue durée, c'est l'une des priorités de l'action du Gouvernement en matière d'emploi. Ils sont au cœur d'ailleurs de la réforme de l'accompagnement du FOREm qui est en cours d'implémentation. Un des objectifs principaux du développement des outils digitaux et de l'accompagnement à distance pour les publics qui sont les plus proches de l'emploi hors noyau dur, comme vous l'évoquiez, est de dégager plus de temps justement afin de s'occuper davantage de son noyau dur qui nécessite d'avoir un accompagnement beaucoup plus personnalisé, beaucoup plus serré, beaucoup plus soutenant aussi, et renforcer la mobilisation de ces publics dans la construction et le suivi de leur parcours pour les insérer dans le milieu du travail.

J'ai aussi initié, dans le cadre du plan Rebond du Gouvernement wallon en décembre 2020, la mesure Tremplin 24, qui est grosso modo l'équivalent du PTP, puisque l'on se rend compte que des personnes qui sont inoccupées depuis deux ans, c'est difficile de les remettre à l'emploi, que peu d'employeurs ont envie de les engager parce que l'on a ce que l'on appelle les *soft skills* qui ne sont plus rencontrés. Dès lors, on a pris des mesures pour aider les employeurs à combler par un financement l'efficacité que pourrait avoir ce travailleur suite à son inoccupation de longue durée. Il s'adresse spécifiquement aux demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus de deux ans.

D'abord, on l'avait débloqué dans le cadre de la crise sanitaire pour certains secteurs, pour l'HORECA, par exemple, et pour le secteur culturel. On a décidé depuis le 1er janvier de l'année dernière de l'élargir au-delà des maisons de repos, de l'HORECA et de l'accueil de l'enfance ou les commerces de proximité qui avaient été les plus impactés, à tous les employeurs privés, publics et associatifs, à l'exception des services publics fédéraux, régionaux et communautaires. C'est une aide d'une très forte intensité et qui propose une prime mensuelle de 1000 euros par équivalents temps plein. L'employeur s'engage donc à occuper ces personnes pendant une durée minimale de deux ans. L'employeur peut aussi bénéficier d'une autre prime qui s'appelle la prime « temps plein », de l'impulsion « Douze mois et plus » pour activer des allocations de chômage pour les demandeurs d'emploi qui sont occupés depuis plus d'un an.

Je ne saurais pas répondre dans votre question dans le temps qui m'est imparti pour vous expliquer toutes les mesures prises pour augmenter ce taux d'emploi et prendre des mesures à l'égard de ce que vous appelez le noyau dur.

À l'occasion des centres de formation et des demandeurs d'emploi que j'ai vus, qui étaient notamment présents dans les métiers de la construction, les formateurs m'ont dit: « Ils décrochent tous un emploi à la fin de la formation, sauf s'ils n'ont pas leur permis de conduire ». C'est comme cela que l'on a

développé le passeport Drive qui permet à des demandeurs d'emploi qui sont en formation – parce qu'ils ont souvent un réseau social qui est plus faible et donc pas très soutenant pour les aider – de passer le permis. Nous avons donc débloqué plusieurs millions pour le passeport Drive.

Dans le cadre des cellules de reconversion, on avait lancé des prises en charge de personnes très éloignées, notamment par des formateurs qui proviennent des organisations syndicales et qui vont aller rechercher des personnes hors des radars pour les remettre dans une formation ou un emploi. Cela donne de très bons résultats et c'est pour cela que, dans le cadre du Plan de relance, on a débloqué 14 millions et demi pour ces personnes qui font partie de ce que vous appelez le noyau dur, à juste titre.

Dernier élément très important, il s'agit de Territoires zéro chômeur de longue durée. M. Disabato y est très attentif puisque c'est un des projets – on voulait en lancer trois en début de législature – pour lequel, grâce aux moyens du Plan de relance, on a réussi à débloquer 104 millions d'euros. J'espère que je vais pouvoir annoncer d'ici la fin du mois de mars les communes et les territoires qui seront participants, et qui vont aller travailler à ramener les personnes qui sont depuis longtemps inoccupées.

Je crois que c'est à travers des mesures comme celle-là, des mesures qui demandent plus d'argent, plus de temps, plus de mobilisation, que l'on va le faire. Ce n'est pas parce que c'est difficile que l'on ne doit pas le faire, donc on va consacrer beaucoup de moyens et d'énergie pour répondre au handicap de la spécificité des demandeurs d'emploi en Wallonie et continuer à augmenter le taux d'emploi à côté des mesures plus classiques que nous avons lancées.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces multiples réponses par rapport aux projets qui sont les vôtres ainsi que pour les explications des aides à l'emploi.

Il n'empêche que, même avec les chiffres que vous avez donnés – on ne va pas disputer sur ceux-ci –, on est avec un objectif fédéral de 80 % en 2030. Pour y arriver, il faudra mobiliser toutes les énergies et tous les moyens disponibles. Même par l'effet de mobilisation des demandeurs d'emploi, va-t-on arriver à ce chiffre ? Ne va-t-on pas être obligé de remobiliser un certain nombre de personnes qui ne sont actuellement pas disponibles sur le marché de l'emploi et qui sont peut-être des malades de longue durée ? J'aurais aimé connaître votre appréciation par rapport à cela.

Nous reviendrons sur ce point sensible lors d'une prochaine question.

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI
(MIRE) ET LEUR FINANCEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
DIFFICULTÉS DES MISSIONS RÉGIONALES
POUR L'EMPLOI (MIRE) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Sahli, sur « les missions régionales pour l'emploi (MIRE) et leur financement » ;
- M. Disabato, sur « les difficultés des missions régionales pour l'emploi (MIRE) ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Madame la Ministre, les missions régionales sont, pour rappel, des dispositifs qui ont prouvé le rôle essentiel qu'elles remplissent au quotidien : accompagner des personnes éloignées du monde du travail pour l'essentiel.

Depuis quelques mois, vous travaillez sur la réforme des MIRE pour améliorer le modèle et renforcer le dispositif. Lors d'une précédente question à ce propos, vous m'indiquiez que : « Le travail s'est poursuivi, tant avec InterMire, la structure représentative des missions régionales, qu'avec les organisations représentatives des travailleurs des MIRE ».

Si ce nouveau décret doit apporter une réelle stabilité dans le financement des missions régionales, il importe d'assurer, dans l'intervalle, la sécurité des financements et de l'emploi, dans la mesure du possible, dans un contexte où demeurent les incertitudes. C'est notamment le cas des financements FSE+ attendus pour le premier trimestre 2023. Le projet devait ainsi recevoir de nombreuses modifications présentées au Gouvernement début janvier, avec une deuxième lecture du décret et une première lecture de l'arrêté d'exécution.

Avez-vous, Madame la Ministre, comme annoncé en novembre dernier, présenté ce projet en deuxième lecture au Gouvernement ? Quels sont les changements apportés au texte ? Sont-ils issus de la concertation continue avec le secteur, comme vous m'indiquiez la poursuivre ?

Les financements avaient pu être assurés jusqu'à fin 2022, mais cela ne semble plus être le cas pour ce début d'année 2023. En effet, une des onze MIRE a déjà procédé à la signification de préavis à titre conservatoire et, malheureusement, d'autres pourraient peut-être suivre le mouvement.

Quels sont les leviers d'action à votre disposition pour empêcher d'autres MIRE de signifier leur préavis ? Est-il prévu une adaptation des subsides MIRE en 2023 pour pallier à l'augmentation de la charge salariale due à l'indexation, tout en permettant aux MIRE de poursuivre leur mission dans de bonnes conditions ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, fin décembre, les représentations syndicales des missions régionales pour l'emploi tiraient la sonnette d'alarme auprès du Gouvernement et faisaient part des problèmes financiers liés à la situation actuelle et les retards dans les financements censés être reçus. Il est notamment question de retard dans la programmation FSE 2021, dont les projets ne seront sélectionnés qu'en avril et entamés en juin de cette année.

Les autorités subsidiaires semblent également accuser un retard dans le paiement en mettant la trésorerie dans une situation plus que tendue. Ajoutons à cela les indexations successives que l'ensemble des secteurs professionnels ont dû subir, les MIRE n'y échappant évidemment pas.

Soulignons qu'une des onze MIRE a dû procéder, comme mon collègue l'a indiqué, à des significations de préavis, ce qui est assez dommageable.

Je commence par une question rhétorique : Mme la Ministre est-elle au courant de la situation dans laquelle les MIRE se trouvent ? Je pense qu'elle l'est.

Une rencontre a-t-elle eu lieu depuis que le courrier a été adressé au Gouvernement wallon ? Le cas échéant, qu'en ressort-il ? Des solutions de soutien et de pérennisation ont-elles été décidées ? Si oui, pouvez-vous nous en préciser le contenu et l'agenda ? Dans le cas contraire, quelle suite est-elle donnée à cette situation critique dans laquelle se trouvent les MIRE, un des éléments essentiels de remise à l'emploi en Wallonie ?

Par ailleurs, d'autres secteurs liés à l'emploi se trouvent-ils dans une situation similaire due aux retards de programmation ou de subsidiation ? Si oui, lesquels ? Des solutions ont-elles été apportées pour ce problème ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de

l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, le projet de révision du dispositif des missions régionales pour l'emploi est en cours et sera présenté prochainement au Gouvernement pour une deuxième lecture du décret et une première lecture de l'arrêté d'exécution. Il sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine avec les moyens additionnels du Plan de relance qui seront disponibles pour cet exercice.

Pour cette année, les subventions sont indexées. S'il reste des incertitudes, elles sont dues aux retards dans la nouvelle programmation FSE+. Vous connaissez la problématique puisque vous m'aviez déjà interrogée sur ces questions. On suit la situation de près. On est en contact régulier avec les représentants du secteur que mon équipe a encore rencontré à la mi-décembre.

Des solutions ont été mobilisées début de cette année. Des missions régionales pour l'emploi ont été informées qu'elles pourraient justifier, jusque juin 2023, d'une partie des moyens débloqués pour la transition et FSE+, ce qui répond à leur demande et ce qui soulage leur budget 2023. On examine encore d'autres pistes qui pourraient être activées si la situation devait l'imposer dans l'attente des financements européens.

D'autres secteurs sont concernés aussi dans les départements dont j'ai la charge, ils ont bénéficié des mêmes mesures bien sûr que les MIRE. Par un souci de non-discrimination, je veux parler des centres d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi des centres régionaux d'intégration essentiellement, et d'autres structures publiques et associatives qui relèvent de l'action sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces nouvelles rassurantes.

J'ai noté que les moyens additionnels et les subsides seront indexés 2023. Ainsi, vous répondez clairement aux préoccupations du secteur.

Je vous sais très attentive à la problématique de l'emploi en Wallonie. Il est vrai que les MIRE font de l'excellent travail sur l'ensemble du territoire. Il me semble dès lors important d'apporter une attention toute particulière à ce secteur qui est un acteur incontournable et qui est là depuis de nombreuses années sur le territoire wallon.

Mon groupe et moi-même vous faisons confiance. Nous vous savons dans la concertation et dans l'écoute. Je suis certain que le secteur sera rassuré rapidement.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. C'est un secteur important, et il faut poursuivre les efforts.

Je n'ai pas eu de contact nouveau avec les MIRE depuis la fin décembre. Il faut que je retourne vers celles-ci par rapport aux solutions mises sur la table.

Ce serait un échec pour tout le monde si, à un certain moment, elles devaient finir par licencier des gens. Une MIRE a déjà fait part de préavis, ce qui est quand même un peu dommageable aussi pour la motivation des équipes. Je pense que l'on doit avoir une attention particulière par rapport à cela également.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA PÉNURIE DE
PERSONNEL SOIGNANT HOSPITALIER »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la pénurie de personnel soignant hospitalier ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, en tête du classement du nombre de lits fermés par manque de personnel, on trouve les hôpitaux de la Province de Luxembourg avec un score de 30 % et de 16 % pour les lits en soins intensifs.

Les autres provinces wallonnes sont touchées également, mais à des degrés divers. Ce sont 3 % dans les hôpitaux de la Province de Liège, on parle de 5 % dans le Hainaut, de 7 % dans la Province de Namur et plus de 14 % dans le Brabant wallon.

Ce ne sont pas les chiffres les plus hauts jamais enregistrés, car sur un an les chiffres de fermetures de lits sont en baisse.

La situation, vous en conviendrez, devient intenable. On a parlé plus tôt dans la matinée des épidémies de bronchiolite, de grippe qui font suite aux pics de covid d'avant Noël.

Dans un contexte plus général de rattrapage des soins reportés durant la période covid, la réalité que recouvrent ces chiffres est celle d'un personnel – on le sait – chaque jour, un peu plus au bout du rouleau pour cause de conditions de travail extrêmement pénibles. J'aurais aimé, Madame la Ministre, savoir, selon vous, quelles sont les solutions et les mesures que vous êtes en mesure d'apporter à cette situation plus que difficile ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de

l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le Fédéral a essayé de mettre énormément de moyens avec le fonds Blouses blanches et avec d'autres dispositifs pour revaloriser les barèmes dans le secteur du soin et, notamment, des infirmiers, même si les augmentations de moyens et la révision de l'IFIC ont causé des augmentations de salaire, mais de nouvelles tensions sont survenues.

J'ai eu l'occasion d'en discuter notamment à l'occasion d'une ouverture d'un centre hospitalier auprès du CHU où, avec Mme Glatigny, nous étions présentes.

Nous avons donc relayé à M. Vandembroucke le fait que, malgré les efforts qui ont été consentis et qui sont importants, il existe maintenant des classifications qui sont un peu différentes, en IFIC 14 et en IFIC 15, qui fait que par exemple dans les secteurs de la gériatrie, de l'oncologie ou de la pédiatrie il y a des distorsions par rapport à ceux qui se trouvent en unité de soins intensifs. En ayant voulu bien faire et en mettant des moyens supplémentaires, avec une classification qui était censée être objective, cela a en réalité frustré une partie du corps infirmier.

Je l'ai relayé avec attention. Il y a une sorte de fatigue extrême, que j'ai évoquée tout à l'heure, de la part des infirmiers qui ont tout porté sur leurs épaules pendant deux ou trois ans et qui, maintenant, ont cet effet retour. Il y a le stress et, un peu comme dans les maisons de repos, il y a le stress lié à l'activité professionnelle dans un contexte post-crise covid, mais il y a aussi le fait que certains ont quitté le secteur : malgré les ouvertures de postes, les collègues ne viennent pas dans ces équipes.

Les travailleuses ont donc du boulot en plus, du stress en plus, donc ont tendance à quitter le secteur hospitalier et aller au secteur du domicile, ce qui pose des problèmes dans la prise en charge des différentes pathologies des gens, dans la qualité des soins, et qui fait l'objet de suivi.

Comment puis-je être utile comme ministre régionale ? C'est un peu votre question dans ce contexte. Ce n'est pas que l'on a effectivement trop peu, au niveau de la Communauté française, dans l'ordre, formé davantage d'infirmiers et être plus attractifs pour faire en sorte que des jeunes et des aspirants infirmiers s'inscrivent dans ces fonctions. D'autre part, il faudrait travailler à des *jobdays*, à l'image de la pénibilité ; je l'ai évoqué, c'est plutôt fédéral.

Pour soutenir les institutions du secteur de la santé dès le début de la crise, le FOREm a mené un plan d'action d'envergure pour ce secteur, avec des conseillers entreprises du FOREm qui ont contacté proactivement la première ligne, près de 2 500 institutions dans les hôpitaux, dans les maisons de

repos, dans les autres institutions, pour collecter leurs besoins de recrutement urgent. Ces besoins ont été largement diffusés via le site internet du FOREm et les réseaux sociaux pour mobiliser les candidats potentiels sur l'ensemble des fonctions recherchées : personnel soignant, entretien, cuisinier, logistique. Dès octobre 2020, plus de 750 institutions ont transmis au FOREm plus de 3 600 opportunités d'emploi.

En août de l'année dernière, le FOREm a organisé des matinées d'informations sur la reprise d'études, pour permettre par exemple à des personnes qui, moyennant une ou deux années, pourraient compléter leur cursus et rentrer dans ce secteur qui est tellement en demande. Ces séances d'information ont permis d'informer des demandeurs d'emploi sur les métiers d'infirmier, d'aide-soignant, sur le marché de l'emploi, sur les possibilités de bourses, sur les dispenses avec des témoignages d'employeurs et de travailleurs.

Pour encourager les reprises d'études dans ce secteur, différents projets sont menés. Les partenaires sectoriels ont proposé plusieurs formules de soutien à la reprise d'études d'infirmier ou d'aide-soignant, tant pour les travailleurs que pour les demandeurs d'emploi. Depuis 2020, une bourse de 1 500 euros par an est proposée aux demandeurs d'emploi qui ont sollicité une dispense pour la reprise d'études d'infirmier. Cette bourse a été étendue aux reprises d'études pour les aides-soignants en 2022.

Puis, pour soutenir encore plus fortement les candidats à la reprise de ce type d'étude, dès janvier de cette année, pour les aides-soignants et à partir de septembre pour les infirmiers, une prime mensuelle sera proposée aux demandeurs d'emploi qui auront participé à une sélection mise en place par le FeBI, par l'Association des fonds sociaux du secteur non marchand, fédéraux et bicommunautaires.

Les causes de pénurie dans ce secteur sont aussi multifactorielles : l'image du secteur, l'attractivité, les conditions de travail, la pénibilité de la fonction, la désaffection à la suite de la crise corona, peu d'entrées dans les filières d'enseignement. D'autres leviers en dehors de mes compétences doivent aussi être activés pour résorber ces pénuries.

Un groupe de travail va se mettre en place au niveau de la conférence interministérielle Santé également pour essayer de mutualiser tous les efforts et d'avoir une stratégie la plus large possible pour relever cet enjeu de santé publique qui est évident pour la prise en charge des patients dans les hôpitaux, mais aussi dans les autres structures de soins.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je vous remercie pour cette réponse complète, Madame la Ministre.

Vous avez rappelé que le Fédéral avait déjà pris des mesures par le passé, mais on se rend compte aujourd'hui que ce n'est pas suffisant. Je prends bonne note de ce qui est mis en œuvre au niveau de la Région en termes d'image et d'attractivité.

Le groupe de travail au niveau de la CIM Santé n'est pas superflu. Je sais que mes collègues continuent à sensibiliser le pouvoir fédéral aussi en la matière – il y a une bonne part de compétences par rapport à cela –, que le problème n'est pas simple.

Vous l'avez rappelé, le contexte est extrêmement compliqué. C'est très difficile de répondre à cette pénurie. Je pense que tout ce qui est mis en œuvre au niveau du plan d'action via le FOREm n'est pas du luxe, c'est impératif.

On reviendra par rapport à cette pénurie qui va trouver une réponse dans les mois qui viennent, parce que c'est un secteur en grande souffrance depuis longtemps. Tous les moyens doivent être mis en œuvre par tous les niveaux de pouvoir pour tenter de résoudre cette problématique.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACTION
DE MME LA MINISTRE EN MATIÈRE DE
PÉNURIE DES MÉTIERS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'action de Mme la Ministre en matière de pénurie des métiers ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis un peu embêté parce que j'ai l'impression que l'on a déjà beaucoup parlé de pénurie dans cette commission quand ma question arrive. À un moment, il serait peut-être nécessaire d'avoir un débat plus global sur ce sujet qui est essentiel et extrêmement important pour la Wallonie.

Mme Laffut a abordé la question des infirmiers et infirmières. C'est un problème essentiel, parce qu'en termes de santé publique on sait que l'on a un vrai souci dans nos hôpitaux et dans nos maisons de repos pour recruter du personnel. Là, ce sont aussi des gens qui sont en souffrance puisqu'elles attendent un soutien à leur niveau.

Ma question était plutôt centrée, au-delà de la question plus large des pénuries dans leur globalité, sur la construction, puisqu'on sait là aussi que l'on a un enjeu fondamental. On a prévu plusieurs milliards d'euros dans le Plan de relance, que ce soit le Plan de relance wallon ou le Plan de relance de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la rénovation des écoles. Toute une série de secteurs sont soumis à contribution pour participer à cette rénovation énergétique des bâtiments. On le sait, dans le contexte actuel, c'est d'autant plus nécessaire de pouvoir rénover et réduire sa consommation d'énergie.

On se retrouve dans une situation où cela fait un certain nombre d'années que l'on évoque des choses. Il y a toute une série de mesures, vous en avez vous-même évoqué, qui ont été faites et où parfois les uns et les autres se rejettent la balle. Les employeurs doivent aussi participer à l'effort notamment en termes de revenus, même si je dois bien reconnaître que, en cette période d'inflation forte et d'indexation des salaires que nous continuons à défendre, c'est un peu compliqué pour eux d'augmenter les revenus de certains travailleurs.

C'est une problématique extrêmement complexe. Celui qui vous reproche quoi que ce soit à ce niveau en disant qu'il y a une solution miracle, je pense qu'il se trompe. Il n'y a pas de solution miracle par rapport à cela.

Il est nécessaire d'avoir un consensus beaucoup plus large sur les mesures qui doivent être prises en mettant à contribution tant les pouvoirs publics que les employeurs en tant que tels et voir comment chacun peut faire un effort pour améliorer les choses. C'est plutôt à ce niveau que la question doit se poser, dans cette concertation.

Je fais le lien avec ma question qui concerne les concertations qu'il y a eu notamment avec les interlocuteurs sociaux. Il me semble essentiel qu'il y ait un partage de ce qu'il faut faire pour arriver à atteindre l'objectif.

J'espère que, les prochaines semaines, dans les prochains mois, on pourra arriver à en discuter de manière plus large. Il faudrait même avoir une analyse. Je sais que le FOREm fait déjà des choses en termes d'analyses métiers, mais il faudrait une analyse de mesures concrètes à prendre et à mettre en œuvre pour chaque type de métier en pénurie, pour voir comment nous pouvons faire avancer le schmilblick.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la prise en compte des métiers en pénurie, des fonctions critiques et des métiers en demande est au cœur des politiques mises en œuvre en matière d'emploi et de formation professionnelle. Ce sont des formations prioritaires dans l'élaboration de l'offre de formation, des centres de formation et des centres de compétences qui comptent, pour le moment, au niveau du FOREm, 211 formations en lien avec les métiers en pénurie et fonctions critiques.

Quand un demandeur d'emploi se forme avec succès dans un métier en pénurie, il reçoit un incitatif de 350 euros. Dans le secteur de la construction, à la demande notamment des employeurs de la construction, on a augmenté cet incitatif et il est de l'ordre de 2 000 euros.

Le FOREm propose aussi des actions « coup de poing pénurie » pour répondre de manière plus personnalisée et ciblée aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. On l'a fait, par exemple, dans le secteur de la construction. On l'a fait avec des fontainiers. On l'a fait avec des travailleurs dans le secteur du gaz pour répondre à ces besoins de main-d'œuvre des entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, en proposant un programme de formation sur mesure.

Le Gouvernement wallon a adopté un plan d'action pour impulser une dynamique nouvelle en matière de formation professionnelle, pour en faire un levier essentiel en termes d'insertion socioprofessionnelle et de relance. Cette dynamique, déclinée dans un plan d'action, est composée d'un axe structurel et de plusieurs axes opérationnels pour booster les filières de formation professionnelle qui sont essentielles pour l'économie et l'emploi.

Si l'on veut répondre aux pénuries de main-d'œuvre, le FOREm a aussi mis sur pied des comités stratégiques avec des secteurs. Cela veut dire que l'on a des représentants sectoriels qui sont aussi présents pour leur secteur particulier avec les représentants du FOREm. Ils existent pour le secteur de la biochimie, par exemple la biotechnologie, pour le transport, pour la logistique, pour les industries technologiques, pour l'industrie alimentaire, pour la construction de l'HORECA. Ils se réunissent quatre fois par an et traitent de l'attractivité des métiers et des formations pour examiner quelles actions mettre en œuvre et répondre aux pénuries pour les *jobdays*, pour les enquêtes ciblées, par exemple dans le secteur de l'HORECA.

Souvenez-vous, pendant la crise, on avait anticipé en disant que l'on allait former spécifiquement des gens à l'HORECA parce que l'on soupçonnait déjà que, à la sortie de la crise, des gens ne choisiraient plus ce type de métier. D'abord parce qu'il y a beaucoup de flexi-jobs et parce qu'il y a beaucoup d'emplois qui semblent

ne pas correspondre, au niveau du contrat de travail, aux horaires qui sont réellement prestés parce que ce sont des horaires inconfortables.

Par conséquent, nous avons anticipé, mais nous avons aussi travaillé avec l'HORECA, de concert avec mon collègue, Willy Borsus, pour que les centres de compétences dans ce secteur soient itinérants. Pour le moment, ils sont à Liège ; dans trois mois, ils seront ailleurs. Autour de cela, il y a une campagne de sensibilisation et d'information importante qui est menée pour essayer d'attirer des demandeurs d'emploi ou des jeunes dans ces filières, avec des formations les plus courtes possible.

En ce qui concerne l'écoconstruction, l'ensemble des stagiaires demandeurs d'emploi formés dans les métiers de la construction reçoivent dans leur cursus des modules de sensibilisation, de formation en construction durable et en isolation. Mais je crois que des efforts doivent être réalisés. J'ai eu l'occasion de me rendre dans plusieurs centres de compétences, notamment sur les métiers liés à l'isolation. On doit poursuivre et systématiser davantage encore. Je pense notamment à la sortie des énergies fossiles, mais je ne veux pas m'appesantir, sinon je serai trop longue.

Le FOREm a aussi des contacts avec les fédérations de métiers comme la Fédération des couvreurs, la Plateforme en isolation. Une nouvelle offre de formation en isolation a été proposée. Elle est mise en œuvre dans les centres de formation depuis décembre 2021.

On a aussi lancé plusieurs initiatives pour diminuer l'impact du carbone dans le secteur de la construction avec l'alliance Emploi-Environnement-Isolation, pilotée par mon collègue, Philippe Henry ; le projet 29 F dans le Plan de relance, piloté par mes équipes, en soutien aux travaux de l'alliance Emploi-Environnement-Isolation, mais aussi de Circular Wallonia, pilotée par le ministre Borsus. Ce sont trois initiatives qui impliquent une coordination pour développer, pour mettre en œuvre des actions cohérentes et intégrées en matière de sensibilisation, d'orientation et de formation à la rénovation durable.

Vous voyez que nous multiplions les initiatives pour essayer d'anticiper, de répondre à la demande et de trouver toutes les solutions possibles, la baguette magique n'existant pas. Je suis évidemment tout à fait disposée à écouter les propositions qui viendraient en plus de celles qui ont fait l'objet de ces concertations avec les différents acteurs que j'ai évoqués.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Cela nécessiterait une réponse qui serait peut-être plus large que la question que j'ai posée. Je vous remercie pour ces éléments, qui montrent bien que vous faites énormément de choses à ce niveau. Il n'y a donc aucun reproche de mon côté.

Il y en a certains qui sont prêts à travailler et qui ne peuvent toujours pas le faire. Je sais que vous êtes battue à ce niveau. Je parle des primo-arrivants. Il y a toute une série de gens qui sont sur notre territoire. Je ne comprends toujours pas que, avec autant de pénurie, on n'arrive pas à leur donner un permis de travail. Ce serait déjà une première chose.

Des femmes pourraient aussi entrer dans certains secteurs qui sont aujourd'hui essentiellement masculins. Je pense notamment au secteur de la construction. Je ne dis pas que, tout à coup, 100 000 personnes vont aller travailler dans le secteur de la construction, mais je pense qu'il y a tout de même une série de personnes qui pourraient y arriver.

Par ailleurs, il y a aussi une nouvelle génération qui arrive, avec un nouveau rapport au travail. Vous avez vu encore ce matin, dans la presse, que l'on relayait que le taux d'absentéisme de courte durée avait encore augmenté. Cela fait partie de quelque chose de global où, à un certain moment, les gens recherchent un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Pour l'instant, on n'y arrive pas encore.

J'en appelle donc à une réflexion beaucoup plus profonde qu'additionner les mesures les unes aux autres dans le but de trouver une solution plus pérenne. Cela n'engage pas que vous ; cela engage tout le Gouvernement. À ce niveau, il y a aussi des questions à poser chez d'autres ministres.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA MISE EN
ŒUVRE DE L'AIDE À LA MOBILITÉ POUR LES
EMPLOYEURS ET PRESTATAIRES DU
SECTEUR DES TITRES-SERVICES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en œuvre de l'aide à la mobilité pour les employeurs et prestataires du secteur des titres-services ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 15 décembre, le Gouvernement a approuvé en troisième lecture un projet d'arrêté relatif à une indemnité de mobilité pour les aides ménagères titres-services qui s'élèverait à 450 euros par équivalent temps plein.

Si l'on comprend bien, les moyens sont puisés sur le compte de réserve du FOREm et devaient être liquidés dès 2022. Ils doivent cependant couvrir des dépenses engagées par les employeurs en 2023 et rien qu'en 2023.

L'octroi de l'aide n'est pas automatique. Les employeurs devaient introduire une demande pour le 16 décembre dernier, soit le lendemain de l'adoption de l'arrêté. Certes, le FOREm avait mis en ligne l'appel dès le 2 décembre.

À quoi cette aide est-elle concrètement affectée ? L'arrêté évoque plusieurs formules : augmentation de l'indemnité kilométrique en voiture privée, frais de déplacement en transport en commun, en vélo, ou deux-roues avec assistance électrique. Je ne ferai pas de commentaire. On parle aussi d'aider le financement de stationnement payant ou l'acquisition de vélos et autres deux-roues motorisés.

Madame la Ministre, dans les délais et en fonction des éléments ici mentionnés, les employeurs titres-services ont-ils été en mesure d'établir un plan de mobilité et de déposer leurs demandes dans les temps ? Cela reste à démontrer.

Le Gouvernement doit se soucier de garantir la viabilité des entreprises, mais l'initiative doit surtout venir en aide aux travailleurs – majoritairement des femmes – titres-services. Ont-elles voix au chapitre pour déterminer l'affectation des moyens complémentaires en ce qui les concerne chacune, individuellement ? Les choix dépendent-ils uniquement des employeurs ? Un dialogue social est-il prévu dans les entreprises ?

Troisième question : comment garantir que toutes les aides ménagères titres-services seront traitées équitablement et bénéficieront chacune de cette aide à la mobilité ? Le budget prévu le permet-il ?

Depuis le dépôt de cette question, vous avez déclaré dans la presse que l'opération était un succès et que 70 % des employeurs avaient introduit une demande. Les 30 % restants ont-ils raté le coche ? C'est une question.

Est-ce à dire que les travailleuses ne bénéficieront pas de ce coup de pouce au pouvoir d'achat, leurs employeurs n'ayant pas de déposer de dossiers ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous savez que l'on a fait passer un arrêté mi-décembre dernier pour accorder à toutes les aides-ménagères occupées dans une société de titres-services et dans l'unité d'établissements situés en Wallonie, une enveloppe qui vise à financer des initiatives prises, comme vous l'avez

justement évoqué dans le courant de l'année 2023, en faveur de la mobilité des travailleuses qui correspond à un montant de 450 euros par équivalent temps plein.

Des critères sont proposés pour bénéficier de cette indemnité. Il y en a trois : le financement doit couvrir un soutien à la mobilité, le financement est destiné directement aux travailleuses et les mesures spécifiques sont propres à chaque unité d'établissements. L'indemnité couvre le coût supplémentaire – pas évidemment celui qui est déjà inscrit à charge de l'employeur – pour la mise en œuvre des initiatives prises en faveur de la mobilité de ces travailleuses pour 2023 uniquement.

Pour pouvoir bénéficier de ce soutien, l'entreprise doit mettre en place des solutions de mobilité et j'ai cité des propositions que j'ai listées.

Par exemple, la première, la plus évidente dans les communes de Wallonie, est d'augmenter le remboursement de l'indemnité kilométrique pour les déplacements interclients.

La deuxième mesure est de rembourser à 100 % l'abonnement social pour les transports à commun, des abonnements à des solutions de micromobilité ou bien le remboursement de frais de stationnement ou bien l'achat d'engins qui permettent d'améliorer la mobilité des travailleuses dont le coût individuel ne peut pas excéder 2 500 euros.

Les deux premières propositions doivent d'abord être mises en place : donc les frais kilométriques que j'ai évoqués pour les transports entre les clients ou les 100 % de l'abonnement social pour celles qui se déplacent en transport en commun avant d'envisager toute autre solution de mobilité. Dans les solutions de mobilité, je vous en donne peut-être quelques-unes. J'ai eu l'occasion, dans des services spécifiques, notamment dans la Botte du Hainaut, de voir qu'eux avaient développé des dispositifs de vélo électrique qui était outillé et c'était le choix des travailleuses de pouvoir développer ce type de projet.

C'est donc aussi pour cela que j'ai inclus, en plus des frais kilométriques d'abord ou des frais d'abonnement sociaux, ce type de solutions si cela pouvait être le choix des travailleuses.

Le FOREm vient effectivement de me communiquer les chiffres définitifs de cette mesure. La mesure a donc été largement sollicitée par les employeurs puisque 528 unités d'établissements se sont inscrites dans cette mesure. Cela représente 12 034 ETP, sachant que, sur la base des données fournies par l'ONSS, 17 105 équivalents temps plein étaient éligibles à notre mesure.

Je tiens, à cet égard, à souligner que si tant d'entreprises ont répondu, c'est grâce à tout le travail fourni en amont afin que la mesure soit connue des

entreprises et qu'elle touche un maximum d'aides-ménagères.

Cette mesure a été conçue en bonne intelligence avec le FOREm, le SPW et l'inspection, et ce, afin d'en garantir la bonne exécution et le contrôle.

Des entreprises ont préféré ne pas répondre, car, par exemple, elles avaient déjà décidé, de leur plein gré, d'augmenter ces montants de prise en charge, à 0,42 % pour les frais kilométriques. Cela n'aurait rien changé pour elles et elles ont décidé de ne pas le faire. Le bénéfice était déjà d'application pour l'ensemble de ces travailleuses.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Il reste à savoir si ces augmentations de prix au kilomètre – on vérifiera – sont, ou non, facturées au client. On pourrait avoir cette attitude. Excusez-moi, c'est une question complémentaire, mais je pense qu'elle est importante aussi pour les utilisateurs.

Je constate que certains n'ont pas répondu, car ils avaient déjà pris un certain nombre de décisions. Mais d'autres ont certainement oublié. Les aides-ménagères titre-service seront alors lésées, si j'ai bien compris.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
CHIFFRES DU CHÔMAGE EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les chiffres du chômage en Wallonie ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, le FOREm a présenté ses chiffres pour l'année 2022 en ce qui concerne le taux de chômage en Wallonie. « L'année 2022 apparaît contrastée et a été marquée par une forte diminution des demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage – 6 881 personnes de moins par rapport à 2021 –, mais ce recul a été contrebalancé par une forte augmentation des jeunes en stage d'insertion – 5 174 personnes de plus – et des demandeurs d'emploi inscrits librement, soit 9 958 personnes de plus suite à une modification administrative », constate le FOREm.

Au mois de mai 2022, l'évolution de la demande d'emploi s'est inversée après 14 mois d'affilée de recul à un an d'écart. Le taux de demande d'emploi moyen de 2022 s'établit à 12,8 %, contre 12,6 % en 2021. Les demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations ont baissé en moyenne de 5,4 % par rapport à 2021, ce qui équivaut à 6 881 personnes.

Tout cela, on a pu le lire dans la presse. Récemment, le ministre Borsus s'est exprimé en faveur d'une limitation dans le temps des allocations de chômage. D'autres proposent de diminuer ces allocations de chômage.

Pour le PTB, ce ne sont pas des options, car cela ne va rien résoudre. Il faut pouvoir – selon nous – accepter le constat que beaucoup de métiers sont très mal payés et dépassent à peine le montant de l'allocation de chômage et qu'un certain nombre de contrats sont à temps partiel. Actuellement, un travailleur sur quatre est à temps partiel. Ce n'est pas toujours un choix, surtout dans les métiers connotés à tort comme « féminins ». Selon nous, ce sont plutôt les salaires nets qui doivent augmenter – bruts aussi d'ailleurs, car la sécurité sociale va avec – en partie via une fiscalité plus juste.

En tant que ministre de l'Emploi, comment expliquez-vous ces chiffres et comment les justifiez-vous au regard des mesures que vous avez mises en place, notamment d'accompagnement des demandeurs d'emploi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'augmentation de la demande d'emploi n'est pas nécessairement négative lorsque, dans le même temps, le taux de chômage diminue et le taux d'emploi augmente, ce qui a été le cas deux fois en 2022. Par rapport à 2021, le chômage a diminué de 5,4 %. On a toujours tendance à dire ce qui ne fonctionne pas, disons aussi ce qui fonctionne.

Quant au taux d'emploi, il reste dans une courbe ascendante, il a augmenté de 1,5 % en deux ans, passant – il était faible quand j'ai pris mes fonctions – de 63,7 % à 65,2 % en 2021. Des tous derniers chiffres que j'ai pu recueillir, qui datent des dernières heures, le taux d'emploi pour le troisième trimestre était à 65,9 %, ce qui signifie 0,7 % de plus depuis le début de l'année, et ce qui voudrait dire qu'il aurait augmenté de 2,2 points depuis le début de cette législature.

C'est un signal positif, et je pense que malgré les crises, il faut aussi saluer le fait que cette augmentation du taux d'emploi et cette diminution du chômage sont constants en Wallonie malgré les difficultés, malgré le fait que nous venions de loin. Cela veut dire que l'on

doit continuer à mettre les bouchées doubles comme nous le faisons en multipliant de manière stratégique les différentes mesures pour améliorer le taux d'emploi, à former des gens très éloignés du marché de l'emploi et à s'occuper de ceux qui sont sortis des radars et que l'on a perdus de vue, pour lesquels on a dit que c'était trop compliqué et qu'on laisse de côté.

Chaque année qui passe compte plus pour les gens. Je rappelle qu'il y a des indicateurs et des enquêtes qui montrent à quel point le travail est bon pour la santé des gens. L'espérance de vie, le bonheur exprimé à travers l'émancipation par le travail est important. Toutes les études le montrent. Nous devons continuer à faire en sorte que les conditions soient favorables pour amener des gens vers des formations et vers l'emploi.

On a eu trois crises majeures, je ne reviens pas dessus, et l'on doit poursuivre le travail.

Pour revenir à l'augmentation de la demande d'emploi, elle résulte exclusivement de l'augmentation du nombre de jeunes sortis des études. Vous savez que, dans les chiffres, il y avait une augmentation de ce taux de jeunes sortis des études et qui entrent dans ce que l'on appelle « le stage d'insertion ». Ce n'est pas une allocation, ils n'ont pas d'argent, mais ils sont dans le stage d'insertion et ils s'inscrivent au FOREm, ce qui est positif. Plus les gens vont s'inscrire au FOREm, plus les efforts que l'on a consentis depuis le début de cette législature en disant : « De grâce, passez par le FOREm pour mettre votre CV en ligne, pour recourir aux services gratuits, qui sont pris en charge par la collectivité, pour vous aider à remplir votre CV, pour vous aider à vous préparer à un entretien d'embauche, pour recevoir des offres d'emploi » est quelque chose de positif.

On sait également qu'un retard a été pris par certains pendant leur cursus d'études, ce qui fait que l'on a beaucoup plus de jeunes qui terminent.

Concernant les premiers que j'ai évoqués, leur augmentation n'est pas représentative de la santé du marché de l'emploi, elle dépend notamment de données démographiques. C'est un chiffre sur lequel nous n'avons pas de prise directe. Le plus intéressant à évaluer, c'est le taux d'insertion dans le temps des jeunes en stage d'insertion. Pour le moment, il est un peu tôt pour obtenir des résultats pour les jeunes sortis des études en septembre de l'année dernière.

Pour les demandeurs d'emploi libres, on a une augmentation qui résulte d'un effet statistique lié à la réforme de l'accompagnement à la suite de laquelle les radiations ont été fortement réduites. Sortir les gens du radar, comme c'était le cas précédemment, n'aide pas les gens. Quand ils sortent des radars, ils ne perçoivent pas d'allocations de chômage, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'auront pas besoin, à un moment ou l'autre, des services du FOREm et des professionnels pour les

remettre sur les rails, pour les aider à suivre des formations, à reprendre confiance en eux, à réduire le fossé entre leur situation actuelle et le moment où ils peuvent être prêts sur le marché du travail.

J'ai demandé explicitement, dans le cadre de cette réforme, que l'on puisse les retrouver pour les contacter. Une série importante de personnes sortaient de la demande d'emploi, des radars, et sont aujourd'hui inscrites, sont comptabilisées dans les statistiques de la demande d'emploi. C'est le résultat de maintenir le contact avec ces personnes et de faire en sorte que le FOREm reste en capacité de les accompagner pour favoriser leur insertion.

Sur le long terme, l'augmentation du taux d'emploi passera également par la réinsertion professionnelle de publics ni chômeurs ni à l'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Vous nous expliquez toutes les initiatives que le FOREm a mises en place pour accompagner les demandeurs d'emploi, qu'ils soient avec ou sans allocations. C'est très important de les remettre dans le circuit du travail.

Concernant le taux d'emploi, vous dites qu'il augmente ; c'est tout à fait positif. Il reste à savoir la qualité de l'emploi proposé à tous les demandeurs d'emploi. On sait que beaucoup de contrats proposés sont à durée déterminée ou à temps partiel avec des salaires très bas. Il y a un travail à réaliser sur la revalorisation. Je pense que vous avez suffisamment de contacts avec le ministre de l'Emploi fédéral pour en discuter avec lui.

Vous avez dit : « Le travail, c'est bon pour la santé et l'espérance de vie ». C'est vrai, mais pas pour tout le monde ; des métiers pénibles doivent être revalorisés. On sait que, dans certains métiers, on a 10 % de chances de moins que les autres de partir en pension en bonne santé.

Ce dossier mérite un suivi, et nous aurons l'occasion d'en reparler.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
CELLULE DE RECONVERSION DES
TRAVAILLEURS DE LA SOCIÉTÉ MAKRO »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la cellule de reconversion des travailleurs de la société Makro ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Madame la Ministre, le secteur de la grande distribution et ses travailleurs en particulier subissent des pressions importantes dues à une concurrence grandissante, notamment d'internet, ou au niveau international.

Récemment, les travailleurs de différentes enseignantes montraient leur inquiétude. Chez Makro, c'est plus que de l'inquiétude puisqu'ils ont été confrontés à un véritable drame social, car la faillite du groupe a été déclarée à l'issue d'une PRJ. Ceci fait en sorte que c'est la collectivité qui prendra en charge la responsabilité qui aurait dû être prise en charge par l'employeur. Les travailleurs se retrouvent totalement désemparés avec des indemnités de sortie faibles au regard de leur expérience et des sacrifices qu'ils ont faits au cours de leur carrière.

Néanmoins, face à ce drame social, Madame la Ministre, vous, comme le Gouvernement, depuis le début de votre prise de fonction, vous prenez vos responsabilités et vous avez annoncé récemment la mise en place d'une cellule de reconversion. Quel est l'objectif de celle-ci ? Quel est l'agenda de sa mise en place ?

Avez-vous pris des contacts avec les autres niveaux de pouvoir pour faire en sorte que des sociétés ne puissent plus faire appel à ce système de PRJ pour éluder les responsabilités auxquelles elles doivent faire face ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les cellules de reconversion, mises en place par le FOREm, en partenariat avec différentes instances syndicales et sectorielles, ont un rôle qui me semble important en pareille circonstance : réinsérer et reconverter des travailleurs licenciés collectivement suite à la faillite ou

la restructuration de leur entreprise, comme c'est le cas avec les travailleurs de Makro.

En cas de licenciement collectif, la cellule est créée à la demande des organisations syndicales. La cellule de reconversion se caractérise par une plate-forme d'accueil pour tous les travailleurs touchés par une restructuration ou une faillite d'entreprise. Cette cellule va mettre à disposition de matériel utile à la recherche d'emploi ou de formation ; elle va encadrer par des conseillers en accompagnement du FOREm et d'accompagnateurs sociaux qui connaissent la culture des travailleurs et qui appartiennent aux organisations syndicales ; il y aura également un programme d'accompagnement socioprofessionnel adapté au public.

Il sera parfois possible que ce soient des travailleurs avec de l'expérience depuis de très nombreuses années qui n'ont pas toujours les diplômes requis. On peut aussi utiliser les services du FOREm pour valoriser l'expérience acquise. Par exemple, on a fait cela avec les travailleurs de Lipton qui avaient été licenciés, qui étaient, à la base, des travailleurs très peu qualifiés qui ont bénéficié pendant 20 ans de formations continues et qui pouvaient les valoriser. On va travailler à la valorisation de cette expérience acquise de tous ces travailleurs de chez Makro.

Le 22 décembre, les organisations syndicales ont introduit auprès du FOREm une demande mise en place de cette cellule de reconversion à titre conservatoire pour s'assurer de mettre un maximum de chances du côté des travailleurs impactés par cette faillite pour les reclasser professionnellement.

La faillite a été prononcée le 10 janvier. L'instruction de la cellule de reconversion s'est tenue le même jour avec les organisations syndicales et le FOREm. Des contacts sont en cours avec les curateurs désignés pour identifier les travailleurs concernés. Ce n'est pas une obligation, mais les travailleurs peuvent y recourir s'ils le souhaitent. Il y a 196 emplois sont concernés pour Lodelinsart et à peu près 250 à Allieur.

La mise en place effective de l'accompagnement sera proposée au bureau exécutif du FOREm le 24 janvier. Aucune annonce de licenciement collectif n'a été introduite pour l'entreprise Makro, aucune procédure Renault n'a été activée puisque dans leur cas, c'est une PRJ, une procédure de réorganisation judiciaire, qui a été ouverte en 2022 et qui a abouti à la faillite de Makro Cash & Carry.

Un petit mot sur cette pratique de PRJ et un point d'attention pour celles et ceux qui exercent aussi des responsabilités à travers le Sénat, au niveau fédéral.

J'ai de plus en plus de signaux de travailleurs qui me disent : « je me demande si l'entreprise ne fait pas exprès d'être sous PRJ pour ne pas devoir assumer les conséquences de la procédure Renault ». Cela, c'est un des points d'attention que l'on doit avoir. Pas

spécifiquement sur le cas Makro, mais peut-être que ce dernier illustre d'autres situations.

Je m'en ouvrirai auprès de mon collègue Dermagne pour voir si ce n'est pas pour certaines entreprises une manière de s'exonérer de leurs responsabilités qui sont en lien avec la procédure Renault qui avait été mise en place il y a plusieurs années.

En ce qui concerne les autres entités, un dialogue est prévu avec le cabinet du ministre Dermagne, où une réflexion sur la problématique est en cours.

Je suis l'évolution avec attention et j'essaie, pour ce qui concerne mes compétences, de tout mettre en œuvre pour accompagner chaque travailleur qui sera impacté. Ils ont un *background*, une expérience qui est grande. On a aujourd'hui des demandes dans le secteur de la distribution, donc j'espère qu'ils pourront rebondir rapidement vers un autre horizon professionnel ou leur permettre de s'outiller pour aller vers un autre secteur. La Région wallonne sera à leurs côtés pour les prendre en charge.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Tout d'abord, je suis heureux d'entendre que le travail se fait en bonne intelligence avec les syndicats et le FOREm. Vous l'avez dit, on a affaire à des travailleurs qui ont des parcours variés, des expériences variées et je pense qu'il faudra adapter un maximum d'outils pour leur donner une formation nécessaire, en tout cas une nouvelle chance par rapport à leur expérience qui mérite d'être valorisée.

Nous sommes dans un monde de la grande distribution qui est de plus en plus concurrentiel, on a vu encore cette semaine que certains groupes annonçaient l'arrivée de robots-livreurs. C'est-à-dire que l'on va avoir des robots, demain, qui vont concurrencer le monde des travailleurs de la grande distribution. Dans un monde qui est de plus en plus concurrentiel pour les travailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'impact non négligeable des nouvelles technologies.

Enfin, je me réjouis vraiment que vous entamiez une réflexion avec M. Dermagne sur l'utilisation de cette PRJ qui n'est pas forcément toujours faite à bon escient, et qui fait en sorte que certains groupes éludent les responsabilités légitimes qu'ils ont à l'égard des travailleurs.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
CONSTATS TRÈS ATTENDUS EN VUE D'UNE
RÉFORME DE LA FORMATION EN
ALTERNANCE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les constats très attendus en vue d'une réforme de la formation en alternance ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre Gouvernement a fait de la formation en alternance une de ses priorités. C'est inscrit dans la DPR et cela se retrouve en bonne place dans les documents prospectifs et programmatiques qui ont suivi, tels que Get up Wallonia et les moutures successives du Plan de relance de la Wallonie.

La DPR annonçait la tenue d'États généraux de l'alternance, associant tous les acteurs, pour identifier les freins qui compromettent l'épanouissement de cette filière, pourtant reconnue comme efficace, et les leviers à actionner pour lui donner sa juste place. Nous avons applaudi à cette initiative et nous sommes souvent venus aux nouvelles, jusqu'à apprendre que le Gouvernement y renonçait.

En réponse à Mme Schyns, votre collègue, M. Borsus, disait se féliciter de pouvoir éviter une « grand-messe ». Finalement, on a préféré confier à une ASBL nommée « Agir pour l'enseignement » le soin de procéder à une analyse approfondie en vue de préparer le terrain à une réforme ambitieuse. J'en prends acte.

Le 18 octobre, le ministre Borsus indiquait que des conclusions étaient attendues pour la fin de ce même mois d'octobre.

L'ASBL « Agir pour l'enseignement » a-t-elle, comme annoncé, remis au Gouvernement les constats résultant de ses analyses ?

Certaines de ses conclusions les plus significatives et instructives peuvent-elles nous être communiquées ; et pourquoi pas le rapport ?

Sont-elles de nature à inspirer un projet de réforme du cadre légal actuel et l'accord de coopération sur lequel se fonde la formation en alternance ?

L'ASBL s'est-elle inspirée de l'enquête très approfondie réalisée spontanément l'an dernier par les instances bassins Emploi-Formation-Enseignement qualifiant ?

Enfin, où en est-on dans la mise en place de la fameuse plateforme censée confronter en temps réel les offres et les demandes de stages en alternance ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je suis très attentive sur le sujet, et mes équipes participent aussi de manière continue aux travaux sur la réforme de l'alternance. Cependant, ils se réalisent en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, et ils sont coordonnés, à leur demande expresse, par les ministres-présidents de chaque entité depuis le début de cette législature.

Pour rappel, c'est le ministre Borsus qui est fonctionnellement compétent pour la formation en alternance au sens strict de par ses compétences sur l'IFAPME.

Je vous confirme que l'ASBL « Agir pour l'enseignement » a bien remis un rapport volumineux sur l'état de l'alternance en Belgique francophone. Ce rapport a pris en compte les différentes études déjà réalisées par les différents bassins en matière d'alternance. On a aussi tiré parti des nombreuses études qui avaient déjà été réalisées par l'IFAPME et des données statistiques de l'Office pour la formation en alternance.

C'est un rapport de 600 pages qui fait l'objet d'une analyse approfondie. Il brosse les réalités, les modes de fonctionnement publics, le financement, les données qualitatives et quantitatives de tous les opérateurs de formation et d'enseignement qualifiant. Il y a quelques pistes de réflexion pour booster l'alternance en tant que filière de formation de qualité qui permettrait d'élever le niveau de compétences en Wallonie, de contribuer aux réponses aux besoins de main-d'œuvre, et de soutenir l'augmentation du taux d'emploi.

Sous l'impulsion du ministre-président, le rapport et ses conclusions vont être soumis sous peu au Gouvernement, avec une proposition de méthodologie pour la suite des travaux. Pour plus de détails, je vous invite à vous adresser au ministre-président et à mon collègue, Willy Borsus.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je vais suivre vos bons conseils puisque vous me dites d'aller voir le ministre-président et le ministre Borsus.

La méthodologie fait que les conclusions vont être présentées au Gouvernement puis on verra la méthodologie pour la suite. Nous étions en 2022 et nous sommes en 2023. Le calendrier s'étale et cela pose un problème. J'ai des craintes sur la suite du processus.

J'aurais bien voulu savoir si l'on pouvait avoir cette étude à disposition ou si elle est sur un site internet et que l'on puisse éventuellement la consulter.

À partir du moment où vous avez dit qu'elle était rendue, est-elle aussi rendue à destination des parlementaires sur le sujet ?

M. le Président. – Il s'agit de questions complémentaires. Vous permettrez à Mme la Ministre de ne pas répondre.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Oui, mais je reviendrai sur une demande d'audition concernant ce dossier.

M. le Président. – Demander, vous pouvez toujours le faire.

M. de Lamotte (Les Engagés). – J'insisterai.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de M. Bastin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les contacts avec les autres gouvernements à propos de la possible résurgence du covid-19 » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « le féminicide survenu à Vaudignies le 31 décembre 2022 » ;
- M. Agache, sur « l'action « Coup de poing pénuries » du FOREm pour la formation de fontainiers » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS
Mme Alice Bernard, PTB
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
M. Maxime Hardy, PS
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

ABSyM	Association belge des syndicats médicaux
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CDD	contrat à durée déterminée
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CLPS	centre(s) local(aux) de promotion de la santé
COCOF	Commission communautaire française
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CST	Covid Safe Ticket
CV	curriculum vitae
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEDITO	Fédération des institutions pour toxicomanes
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GLEM	groupe local d'évaluation médicale
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
HPV	Human Papilloma Virus
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IFIC	Instituut voor functieclassificatie / Institut de classification des fonctions
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LUSS	Ligue des usagers des services de santé
MIRE	mission régionale pour l'emploi
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONSS	Office national de sécurité sociale
ORPEA	Ouverture, respect, présence, écoute, accueil (groupe actif dans le domaine de la santé des personnes âgées)
OST	outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies)
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PFI	plan Formation-Insertion
PMS	psycho-médico-social (centre)
PRJ	procédure de réorganisation judiciaire
PSE	promotion de la santé à l'école
PTP	Programme de transition professionnelle
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
SPW	Service public de Wallonie
UAP	unité(s) d'administration publique
UWE	Union wallonne des entreprises
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé